



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2025

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. MOROGE.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Christian AMBARD (*pour les rapports 1 à 10, 14, 15, 17, 18*), Michel BAARSCH, Nadine BADR-VOVELLE (*pour les rapports 1 à 4, 6, 7, 9, 14, 15, 17, 18*), Cédric BARBIERO, Tassadit BELLABAS, Claire BELLISSEN, Sandrine BELMONT, Marine BOISSIER, Marlène BONTEMPS, Anaëlle CAILLET, Michèle CALVANO, Christine CHALAND, Éliane CHAPON, Jean-Louis CLAUDE, Sandrine COMTE, Patricia DAUVERGNE (*pour les rapports 1, 4, 5, 8, 10 à 13, 16, 17, 18*), Clément DELORME, Anne DEMOND, Marysa DOMINGUEZ, Alain DONJON, Oihiba DRIDI, Thierry DUCHAMP, Yann-Yves DU REPAIRE, Benjamin GIRON, David GUILLEMAN, Sandrine GUILLEMIN, Sandrine HALLONET-VAISMAN, Alexandre HEBERT, Frédéric HYVERNAT, Jean-Charles KOHLHAAS, Pierre LAFORÊTS, Patrice LANGIN, Dominique LARGE (*pour les rapports 1, 4, 5, 8, 10 à 13, 16*), Marion LECLERE, Philippe LOCATELLI (*pour les rapports 1, 4, 5, 8, 10 à 13, 16 à 18*), Bertrand MANTELET, Josiane MARTIN, Pierre-Marie MAUXION, Levana MBOUNI, Marjorie MERCIER, Maryse MICHAUD, Alexis MONTOLIU, Jérôme MOROGE, Jean-Luc PAYS, Clotilde POUZERGUE, Louis PROTON, Paul SACHOT, Max SEBASTIEN, Joëlle SÉCHAUD, Philippe SOUCHON, Georges TRANCHARD, Chantal TURCANO-DUROUSSET, Jean-Luc VIDALOT.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Christian AMBARD donne pouvoir à Sandrine BELMONT (*pour les rapports 11, 12, 13 et 16*) ;

Nadine BADR-VOVELLE donne pouvoir à Michel BAARSCH (*pour les rapports 5, 8, 10, 11, 12, 13, 16*) ;

Nora BELATTAR donne pouvoir à Marjorie MERCIER ;

Patricia DAUVERGNE donne pouvoir à Louis PROTON (*pour les rapports 2, 3, 6, 7, 9, 14, 15*) ;

Marcel GOLBERY donne pouvoir à Thierry DUCHAMP ;

Dominique LARGE donne pouvoir à Marlène BONTEMPS (*pour les rapports 2, 3, 6, 7, 9, 14, 15, 17, 18*) ;

Philippe LOCATELLI donne pouvoir à Christian AMBARD (*pour les rapports 2, 3, 6, 7, 9, 14, 15*) ;

Anne PASTUREL donne pouvoir à Clément DELORME ;

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER donne pouvoir à Sandrine GUILLEMIN ;

Christiane PLASSARD donne pouvoir à Christine CHALAND ;

Jacques ROS donne pouvoir à Sandrine COMTE ;

Bertrand SEGRETAIN donne pouvoir à David GUILLEMAN ;

Ahlame TABBOUBI donne pouvoir à Anaëlle CAILLET ;

ABSENTS :

Anissa HIDRI ;

Bernard JAVAZZO ;

Maud MILLIER DUMOULIN ;

Claude MOUCHIKHINE.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance.....	4
Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.....	4
2 - Attributions de crédits non affectés	5
3 - Versement d'une avance de subvention au CCAS	5
6 - Désignation de délégués au Comité national d'action sociale (CNAS).....	6
7 - Choix d'une convention de participation pour le risque "santé" et/ou pour le risque "prévoyance", et mandat au cdg69 pour mener la procédure.....	6
9 - Protocole d'accord transactionnel sur accord-cadre n°S1917-ASC-LOT1 - Entretien, maintenance, désincarcération et téléalarme des ascenseurs, monte-charges et plates-formes installés dans les bâtiments de la Commune	7
14 - Approbation de la convention relative à la servitude de passage d'une canalisation publique, évacuant les eaux usées et les eaux pluviales, sous le stade Lapalus.....	7
15 - Participation financière à l'opération d'acquisition-amélioration au 76, Grande rue à Oullins-Pierre-Bénite (69600).....	8
17 - Approbation des documents-cadres et conventions relatives à l'accueil des demandeurs de logement social et à la gestion des demandes et attributions de logements sociaux	9
18 - Solidarité avec la population de Mayotte.....	11
1 - Rapport d'orientation budgétaire 2025	11
4 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Centre de santé Benoît Frachon	29
5 - Attribution d'une subvention d'équipement au Centre de santé Benoît Frachon	33
8 - Convention d'utilisation du réseau TCL par les agents de la Police Municipale.....	35
10 - Protocole d'accord transactionnel - Société COMPTOIR DES REVÊTEMENTS	37
11 - Château de la Bussière : résiliation du bail emphytéotique conclu avec la société d'économie mixte SEMCODA	38
12 - Château de la Bussière, 60, 62 rue du Buisset - Cession à la société LEEV	38
13 - Suppression de l'emplacement réservé n°3 inscrit au PLU-H, parcelle 152 AL 84, 14 rue de la République à Pierre-Bénite (69310 Oullins-Pierre-Bénite)	47
16 - Autorisation donnée au Maire de procéder à la résiliation unilatérale des conventions signées avec la Métropole de LYON relatives à la gestion des déchets issus des marchés alimentaires et forains.....	49

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et tous.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Christine CHALAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. LE MAIRE.- Avant de passer aux premières délibérations, je tenais à vous faire part d'un courrier que j'ai adressé le vendredi 14 février à l'attention des députés de la Métropole concernant la proposition de loi qui passera ce jeudi sur les perfluorés. Je tenais à vous faire lecture de ce courrier adressé aux 12 députés de la Métropole :

"Madame la Députée, Monsieur le Député,

Depuis plusieurs mois, la mobilisation des habitants d'Oullins-Pierre-Bénite et de la vallée de la chimie ne cesse de croître face à la pollution aux perfluorés (PFAS). De nombreux citoyens souhaitent aujourd'hui engager une action en justice avec une plainte au civil massive afin d'obtenir des réparations pour les préjudices subis. Je tiens à vous affirmer que la Ville soutient pleinement cette démarche, car notre rôle est avant tout de protéger nos habitants.

Depuis le début, nous avons été aux avant-postes de ce combat. Après une première plainte contre X, déposée en mai 2022, c'est aux côtés de 40 autres collectivités que nous avons finalement mené une action au pénal en octobre 2023, sur la base de quatre motifs :

- *Mise en danger de la vie d'autrui,*
- *Délits spécifiques aux substances et préparations chimiques,*
- *Délit d'écocide,*
- *Pollution des eaux souterraines.*

Nous avons toujours exigé des mesures fortes pour répondre à cette situation critique :

- *La réalisation d'études approfondies sur les impacts sanitaires des PFAS, avec la mise en place d'une étude d'imprégnation sur notre bassin de population.*
- *L'arrêt immédiat des rejets de ces substances toxiques.*
- *Un renforcement des contrôles autour des plateformes industrielles, réalisés par des organismes indépendants et*

neutres - et non par des industriels eux-mêmes, comme c'est encore le cas aujourd'hui.

- *Une **dépollution effective**, appliquant strictement le principe du "pollueur-payeur".*

*La **proposition de loi** visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, a été déposée à l'Assemblée nationale le **mercredi 12 février 2025** en seconde lecture. L'examen en séance publique est prévu le **jeudi 20 février 2025** et constitue un premier pas important. Nous comptons sur votre engagement pour faire avancer cette problématique cruciale.*

Soyez assurés que nous ne cesserons jamais de nous tenir aux côtés de nos habitants dans ce combat pour la justice et la santé publique. Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien déterminé lors des débats à l'Assemblée nationale et restons à votre disposition pour toute discussion ou action commune en faveur d'un cadre réglementaire plus strict et protecteur.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées."

Voilà le courrier adressé en fin de semaine dernière et fait suivre par mail aux députés qui auront à discuter de cette proposition de loi ce jeudi.

Nous passons aux délibérations.

2 - Attributions de crédits non affectés

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous savez qu'au fur et à mesure de l'année et de l'exécution de notre budget, nous procédons à l'attribution de crédits non affectés.

Nous vous proposons ce soir de débloquer 2 985,88 € pour financer cinq sorties pédagogiques qui se sont déroulées en fin d'année passée.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Clément.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3 - Versement d'une avance de subvention au CCAS

Rapporteuse : Mme MARTIN

Mme MARTIN.- Merci, Monsieur le Maire,

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif chargé d'animer et de coordonner l'action sociale

municipale dans les domaines de la solidarité ou de la gérontologie entre autres.

Le CCAS dépend en grande partie du financement de la commune et a bénéficié en 2024 d'une subvention d'un montant de 1 302 711 €. Il dispose à ce titre d'une trésorerie propre qui se trouve malheureusement être insuffisante actuellement pour assurer le fonctionnement courant de l'établissement d'ici le mois d'avril 2025 et le vote du budget.

Par conséquent, nous vous proposons, chers élus, d'accorder une avance de 400 000 € sur la subvention qui serait octroyée sur l'exercice 2025 et d'approuver la présente délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Josiane.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6 - Désignation de délégués au Comité national d'action sociale (CNAS)

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez, l'employeur est tenu d'offrir à ses agents des prestations d'action sociale et la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite propose à ses agents d'adhérer soit au CASC (Comité d'actions sociales et culturelles) soit au CNAS (Comité national d'action sociale), association à but non lucratif administrée et animée par des instances paritaires.

Il convient d'y nommer de nouveaux délégués pour représenter les élus et les agents : votre serviteur pour le collège des élus et Mme Marie-Ange ROBERT pour le collège des agents.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette double désignation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,
1 abstention (M. MANTELET)**

7 - Choix d'une convention de participation pour le risque "santé" et/ou pour le risque "prévoyance", et mandat au cdg69 pour mener la procédure

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé et prévoyance.

Les centres de gestion sont compétents pour conclure ces conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales. Justement, le CDG 69 mène une procédure de mise en concurrence pour conclure avec un organisme compétent une convention de participation à compter du 1er janvier 2026.

À l'issue de cette procédure de consultation, la commune d'Oullins-Pierre-Bénite conservera l'entière liberté d'adhérer ou non à ces conventions. Le choix final sera soumis à notre vote à la fin de l'année 2025.

Je précise que le 30 janvier dernier, le CST a approuvé cette délibération à l'unanimité.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prennent pas part au vote : Mme MICHAUD et M. LOCATELLI.

9 - Protocole d'accord transactionnel sur accord-cadre n°S1917-ASC-LOT1 - Entretien, maintenance, désincarcération et téléalarme des ascenseurs, monte-charges et plates-formes installés dans les bâtiments de la Commune

Rapporteure : Mme GUILLEMIN

Mme GUILLEMIN.- Merci, Monsieur le Maire,

La société OTIS en charge de l'entretien de l'ascenseur du Centre social de la Saulaie a mis six mois pour réparer l'ascenseur alors en panne.

Ce retard de réparation dû au délai de livraison des pièces a donné lieu à des pénalités.

La société ayant réparé ensuite l'ascenseur, il a été convenu de réduire ces pénalités. Aussi, je vous remercie d'autoriser M. le Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

14 - Approbation de la convention relative à la servitude de passage d'une canalisation publique, évacuant les eaux usées et les eaux pluviales, sous le stade Lapalus

Rapporteure : Mme BONTEMPS

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ainsi que vous le savez, des travaux sont actuellement en cours au stade Lapalus afin de créer une piste d'athlétisme et des vestiaires. À ce propos, je vous précise que le calendrier des travaux est respecté.

Lors des phases préparatoires, l'existence d'une canalisation publique a été révélée sur ce terrain. Il s'agit d'un collecteur d'assainissement appartenant à la Métropole de Lyon réalisé dans les années 1970 afin de collecter les eaux usées émanant du quartier Hautes Roches.

Lors de la création de cet ouvrage, aucune servitude de tréfonds n'avait été instaurée. Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation.

Vous trouverez à cet effet un projet de convention en annexe de la présente délibération. Ce projet de convention fixe les droits et les obligations de la Métropole en matière d'exploitation et d'entretien de cette canalisation et modifie les modalités d'accès par les services de la Métropole afin de réaliser des interventions.

Je vous précise, enfin, que cette servitude de tréfonds est consentie à titre gratuit à la Métropole de Lyon.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

15 - Participation financière à l'opération d'acquisition-amélioration au 76, Grande rue à Oullins-Pierre-Bénite (69600)

Rapporteuse : Mme BONTEMPS

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Pour rappel, en 2022 et à la demande de la Ville d'Oullins, la Métropole de Lyon a préempté un immeuble situé au 76 Grande rue à Oullins-Pierre-Bénite. Grand Lyon Habitat a ensuite signé un bail emphytéotique afin de réaliser une opération d'acquisition-amélioration et créé ainsi cinq logements locatifs sociaux.

Le rez-de-chaussée ainsi qu'une partie du 1^{er} étage sont occupés par la Caisse d'Épargne. Les nouveaux logements seront donc répartis sur la partie restante du 1^{er} étage ainsi qu'au 2^e et 3^e étages occupant une surface totale de 218 m².

La Ville a encouragé cette opération qui constitue une véritable opportunité pour à la fois éviter l'artificialisation du foncier, redynamiser le centre-ville, produire des logements sociaux et rapprocher les habitants du centre-ville.

Concrètement, de gros travaux vont être entrepris sur toute l'enveloppe de l'immeuble, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur, pour un montant total de 580 000 € HT.

Grand Lyon Habitat sollicite de la part de la Ville une participation financière d'un montant de 7 637 €, ce qui correspond à une participation de 35 €/m² de surface utile.

Je vous précise qu'en contrepartie la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite bénéficiera d'un logement réservé sur ce programme.

Au vu de l'intérêt d'un tel projet, je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

17 - Approbation des documents-cadres et conventions relatives à l'accueil des demandeurs de logement social et à la gestion des demandes et attributions de logements sociaux

Rapporteuse : Mme DOMINGUEZ

Mme DOMINGUEZ.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Cette délibération vise à approuver les documents-cadres et conventions relatives à l'information des demandeurs de logement social et à la politique d'attribution des logements sociaux pour 2025-2031.

Les précédents documents-cadres traitant des orientations d'attribution des logements sociaux et de l'information des demandeurs sur la Métropole de Lyon arrivent à terme.

En ce sens, il est demandé aux communes en qualité de membres de la Conférence intercommunale du logement (CIL), d'adopter les nouveaux documents présentés lors de la CIL le 16 septembre 2024.

Le document-cadre des orientations d'attribution pour 2025-2031 s'appuie sur le diagnostic relatif à la demande et aux attributions et s'inscrit dans le Plan logement hébergement d'accompagnement et d'inclusion des habitants en difficulté. Il s'articule autour de plusieurs orientations et objectifs que je vais vous citer brièvement.

Il s'agit :

- ↳ D'améliorer la réponse quantitative et qualitative à la demande ;
- ↳ De définir les objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial ;
- ↳ De poursuivre les réflexions autour de la question des loyers ;
- ↳ D'améliorer l'efficacité des processus d'attribution ;
- ↳ De poursuivre la prise en compte des publics prioritaires dans les attributions ;
- ↳ D'améliorer la réponse quantitative et qualitative aux travailleurs essentiels et aux ménages nécessitant une attention particulière au sens du Plan Partenarial de Gestion de la

Demande de Logement social et d'Information des demandeurs de la Métropole (PPGID).

La convention intercommunale d'attribution issue du DOA fixe les objectifs d'attribution pour chaque réservataire, les modalités de suivi pour y parvenir ainsi que la gouvernance. Il s'agit de la Conférence Intercommunale du Logement, de la Commission de Coordination et du comité technique de suivi de la Convention Intercommunale d'Attribution.

Cette convention constitue l'engagement des différents partenaires pour l'amélioration de l'accès au logement des personnes défavorisées, la lutte contre les déséquilibres sociaux et territoriaux et la réponse à la diversité des besoins des demandeurs.

Elle fixe des objectifs qui s'appliquent à l'ensemble des bailleurs et réservataires.

Enfin, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des demandeurs de la Métropole de Lyon pour 2025-2031 est piloté par la Conférence Intercommunale du Logement. Ce plan partenarial a vocation à renforcer et développer le réseau de service d'accueil et d'information du demandeur déployé dans le présent plan.

Pour mémoire, l'accueil de niveau 1 offre une information généraliste à tous les publics sur la demande de logement social. Le niveau 2 ajoute un volet conseil à l'information donnée et le niveau 3 a une fonction ciblée d'accueil de ménages rencontrant un cumul de difficultés et nécessitant un accompagnement social. Les objectifs sont de conforter leur rôle, d'accompagner leur développement et d'améliorer la coordination entre les lieux d'accueil.

Pour répondre à ces objectifs, la Métropole de Lyon veille à outiller les lieux d'accueil via un portail logements sociaux.

Nous avons un outil informatique et c'est un portail qui se nomme PELEHAS. C'est un outil de gestion partagé des demandes de logement social dans lequel apparaissent des guides et des partages d'actualités.

La Métropole veille à former et à animer le réseau des professionnels. Il existe pour cela des modules de formation spécifiques mis en place en journée à raison d'une journée annuelle d'échange entre les acteurs et le réseau du Service d'Accueil et d'Information du Demandeur.

Le PPGID se décline dans la convention unique relative aux dispositifs d'essai ainsi que l'outil de gestion partagée qu'est PELEHAS et dont la Métropole de Lyon s'est dotée.

La commune d'Oullins-Pierre-Bénite est déjà identifiée comme lieu d'accueil de type 1 et 3. Les agents d'accueil du service social assurent le premier niveau d'information des demandeurs de logement tandis que les travailleurs sociaux accompagnent les demandeurs les plus en difficulté comme définis dans le niveau 3.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce cadre et cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

18 - Solidarité avec la population de Mayotte

Rapporteur : M. TRANCHARD

M. TRANCHARD.- La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite souhaite participer à une action de solidarité nationale en faveur de nos compatriotes de Mayotte. Cette reconstruction de l'île de Mayotte nécessite un élan de générosité important et divers organismes comme l'Association des Maires de France ou la Croix-Rouge française, par exemple, ont lancé des appels à la générosité.

Je vais donc vous donner lecture d'une délibération adressée aux élus d'Oullins-Pierre-Bénite en vous demandant d'approuver le soutien à la population et d'autoriser M. le Maire à procéder au versement de cette subvention de 5 000 € qui sera attribuée à la Croix-Rouge française.

Mesdames, Messieurs

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont, bien évidemment, mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, afin de soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte, il est proposé au Conseil municipal de faire un don d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) à La Croix rouge française, domiciliée 98, rue Didot 75014 PARIS.

Je vous demande donc d'approuver le soutien à la population de Mayotte et je vous demande aussi de donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Georges.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

1 - Rapport d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur : M. DELORME

M. DELORME.- Merci Monsieur le Maire,

Mes très chers collègues,

L'année 2024 restera dans notre Histoire comme l'année qui a vu deux communes séparées pendant plus de 150 ans se retrouver pour le meilleur et pour le meilleur. Car, oui, de ce côté-ci des bancs du Conseil municipal, nous avons depuis le début la conviction que ce que l'on appelle paresseusement une fusion, qui est en réalité une réunification, ne pouvait présenter que des avantages.

Cette présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 et le Débat d'Orientation Budgétaire qui en découle seront pour nous l'occasion de dresser un premier bilan d'un point de vue financier et humain de la première année d'existence de la commune nouvelle. Par ailleurs, ce sera également l'occasion de tracer quelques perspectives, pour 2025 bien sûr, mais également pour l'avenir, tandis que l'on distingue déjà à un horizon qui se fait chaque jour plus proche, le terme de ce mandat municipal.

Vous le savez, ce soir, nous ne voterons pas le budget de la commune, puisque cet exercice n'aura lieu que le 8 avril prochain. Nous allons toutefois tenter d'en aborder les grandes lignes. "Tenter", car toutes les inconnues ne sont pas encore levées. En effet, mes chers collègues, les députés qui ont très inconséquemment voté en décembre la censure du gouvernement BARNIER, ont momentanément privé notre pays d'un budget, et donc les collectivités de perspectives. C'est donc sur la base d'un savant mélange d'informations mouvantes et de rumeurs diverses que ce rapport d'orientation budgétaire a été préparé par nos services, que je ne saurais assez remercier.

Comme traditionnellement, permettez-moi de revenir brièvement sur le contexte national et international. Tandis que la croissance mondiale doit se maintenir en 2025 autour de 3,3 % grâce notamment aux économies asiatiques, la croissance de la zone euro s'établira simplement à 1,3 %, plombée par le mauvais élève allemand. De son côté, la croissance française tentera péniblement et ma foi bien mollement d'atteindre 1 %, si l'instabilité politique notamment n'aggrave pas davantage la situation. On se réjouira quand même de la fin de l'épisode inflationniste qui a bousculé nos économies en 2022 et 2023.

Il m'est impossible ce soir de ne pas revenir sur la situation hautement préoccupante du déficit de l'État français (6,1% du PIB en 2024) et de la dette publique (3 297 milliards d'euros en décembre 2024). Les collectivités locales ne représentent que 8,9 % de cette dette, alors qu'elles assurent 70 % de l'investissement public. Pourtant, il va leur falloir participer à l'effort national. Cette contribution devrait s'élever à 1 milliard d'euros, dont 510 millions pour 2 100 intercommunalités et communes.

À présent, venons-en aux finances communales, pour ce qui concerne l'année 2024. Comme chaque année, le CA 2024 est marqué par des

éléments indépendants de notre volonté, comme l'augmentation des prix de l'énergie ou celle du point d'indice. Ce fut également l'année de l'installation de la commune nouvelle, et il inclut ainsi les différentes mesures d'accompagnement de cette union, particulièrement en matière de Ressources humaines.

Nous nous orientons donc vers des recettes de fonctionnement de 53,0 millions d'euros, et vers des dépenses de fonctionnement de 51,0 millions d'euros.

S'agissant de l'investissement, nos recettes s'élèveraient à 8,7 millions d'euros et nos dépenses à 9,6 millions d'euros. Le résultat global de clôture se conclurait à 3,4 millions d'euros.

En 2024, sous l'impulsion de M. le Maire, nous avons décidé de ne pas recourir à l'emprunt, ce qui nous a permis de nous désendetter de 3 116 671 €. Notre stock de dette s'établit donc à 44,5 millions d'euros au 31 décembre 2024. Aussi, la capacité de désendettement serait de 9,3 années, c'est-à-dire dans la fourchette comprise entre 7 et 10 ans.

Cela traduit une situation de confiance retrouvée, saine pour l'avenir, et compte tenu des difficultés que nous avons connues ces quinze dernières années, nous nous accordons le droit de savourer ces résultats favorables. Mais je rappellerai qu'ils ne tombent pas du ciel : ils sont le résultat de plusieurs volontés combinées : des charges contenues, des recettes optimisées, et évidemment l'union de nos deux communes.

Nous l'avons dit des dizaines, que dis-je ?, des centaines de fois : l'union de Pierre-Bénite et Oullins, c'est la mutualisation de nos moyens humains et techniques. L'union de Pierre-Bénite et Oullins, c'est l'opportunité de recettes nouvelles : le fonds d'amorçage, que nous savons éphémère, mais surtout le gel de la DGF à un niveau qui ne baissera plus jamais. Et puis, l'union de Pierre-Bénite et Oullins, ce sont des équipements que nous aurions dû construire, mais qui désormais sont caducs : une école pierre-bénitaine aux Combattants, à 100 m de l'école oullinoise d'Ampère qui n'est pas pleine ; un nouveau CTM à Oullins, alors que celui de Pierre-Bénite est vaste et opérationnel ; et à l'inverse, un nouveau poste de police municipale à Pierre-Bénite, alors que celui d'Oullins peut accueillir les deux équipes.

Je vous propose, mes chers collègues, d'aborder à présent l'exercice 2025, et d'abord les recettes de fonctionnement.

En 2025, pour la onzième année consécutive, nous n'augmenterons pas la pression fiscale. Cette décision permet d'offrir à nos concitoyens visibilité, stabilité et confiance dans notre politique fiscale. En effet, le taux de prélèvement global reste ainsi identique à l'échelle de la commune, et la convergence des taux d'imposition, lissée, vous le savez, sur douze ans, démarre cette année. Par exemple, pour ce qui concerne la taxe foncière sur la propriété bâtie, le taux oullinois sera en 2025 de 35,09 % contre 35,30 % en 2024,

tandis que le taux pierre-bénitain sera de 27,90 % contre 27,51 %. Au total, nous pouvons estimer nos recettes fiscales à 38,1 M€, contre 37,6 en 2024.

Je rappelle que la sortie de notre commune du syndicat informatique SITIV a pour conséquence la suppression nette de la contribution fiscale de nos administrés pierre-bénitains qui s'élevait à 1,13 %.

Pour ce qui concerne les dotations et participations, ce que je disais pour la DGF en 2024 demeure valable en 2025. Nous bénéficierons ainsi de la deuxième des trois tranches de la dotation d'amorçage, qui s'élève à 15 € par habitant. Nous bénéficierons également de la garantie que la DGF ne diminuera pas à l'avenir.

Pour ce qui concerne les produits et services du domaine, nous avons conduit en 2024 un important travail de mise en convergence des différents tarifs, avec notamment la gratuité de nos deux médiathèques, ce qui a permis l'arrivée de plus de 2 200 nouveaux adhérents, ou encore la réduction du tarif des restaurants seniors, qui se traduit également par une hausse de la fréquentation. Par ailleurs, la mise en paiement des accueils périscolaires permet de pouvoir les déclarer au titre des accueils collectifs et d'en améliorer l'ambition pédagogique. Les produits et services du domaine représenteraient ainsi un montant estimé à 3,76 M en 2025.

Je passe aux dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général seraient en légère hausse par rapport à 2024, toujours portées par les tarifs de l'énergie. Par ailleurs, je reviendrai sur les charges de personnel lorsque j'évoquerai dans un instant notre politique très volontariste en matière de Ressources Humaines.

Les atténuations de produit seraient également en hausse en 2025, avec l'attribution de compensation à la Métropole pour un montant de 453 000 € et la contribution au fonds national de péréquation pour un montant de 471 000 €. Est en revanche supprimée la pénalité SRU, qui représentait en 2023 pour Oullins près de 350 000 €, puisque nous sommes désormais dans les clous en matière de logement social.

Hélas !, mes chers collègues, nous allons devoir nous familiariser avec un nouveau sigle : le DILICO. Ce nom fort sympathique aurait pu être celui d'un oiseau tropical. Or, il s'agit du " dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales ". Dit plus simplement, c'est ce fameux prélèvement obligatoire de l'État pour l'aider à combler sa dette. Il devrait s'élever pour Oullins-Pierre-Bénite à 146 280 €, mais ce montant a beaucoup évolué ces jours-ci, et je vous le livre dans l'attente d'informations stabilisées.

Les "autres charges de gestion courante" s'élèveraient à 6,67 M€, contre 6,02 en 2024. Cette augmentation s'explique par la subvention versée au CCAS qui passerait de 1,30 M€ en 2024 à 1,945 M€ pour tenir compte de l'ajustement de son périmètre. Nous n'oublions pas 705 000 € pour le Théâtre de la Renaissance, 2 M€ pour le tissu associatif, 30 000 € pour notre fonds d'aide aux projets associatifs, 143 000 € pour le "coup d pouce sports et culture", 450 000 € pour

les écoles privées sous contrat, 200 000 € de dépenses informatiques, et la deuxième tranche de sortie du SITIV pour 170 000 €. Comme chaque année, nous devrions réserver 40 000 € pour venir en aide à une association qui se trouverait dans une situation critique.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, je vous signale que le mode de calcul du FCTVA évolue. Avec la création de la commune nouvelle, l'État le restitue désormais sur la même année que l'investissement réalisé, et non plus l'année suivante. La hausse que vous observez sur le graphique est donc un peu artificielle : c'est l'équivalent de deux années que nous percevrons exceptionnellement sur une année.

Du côté des subventions d'investissement, 3,4 M€ sont envisagés, dont 1,9 de la part de la ZAC pour le projet de halle sportive à la Saulaie. La cession du Château de la Bussière est prévue pour 1,2 M€. Je précise enfin que nous nous fixons l'objectif, cette année encore, de ne pas recourir à l'emprunt.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, il y aurait des subventions d'équipement (259 600 € pour les Programmes d'Intérêt Général " PIG Habitat ", 115 600 € de subvention au logement social, 239 300 € pour la participation à la ZAC de la Saulaie, 100 000 € pour la subvention d'équipement du centre de santé Benoit Frachon, 175 000 € pour concourir auprès du SYGERLy pour le passage en LED de l'éclairage public). Nous prévoyons bien entendu le rachat à la Semcoda du bail emphytéotique du château de la Bussière pour 512 500 €.

Et puis, entre les 4,5 M€ de restes à réaliser et les 8,7 M€ que nous y ajoutons, ce sont au total 13,2 M€ que nous investirions en 2025 dans nos projets d'avenir de la façon suivante :

- Pour la Police municipale et la sécurité en général : 509 000 €;

- Pour les Sports et les équipements sportifs : 4 919 000 €, incluant 250 000 € pour le projet de halle sportive, 475 000 € pour le projet de centre aquatique, 2 500 000 € pour la réalisation des vestiaires et de la piste d'athlétisme du stade Lapalus, 25 000 € d'études pour la rénovation de la salle de gymnastique Yann Cucherat ou encore 30 000 € pour l'étude pour un boulodrome ;

- - Pour nos services ressources : 500 000 € ;

- - Pour la Culture : 249 000 €, dont 45 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour les orchestres à l'école et classes à horaire aménagé ;

- - Pour la Petite enfance : 47 000 € ;

- - Pour notre patrimoine et la rénovation énergétique : 1 627 000 €, dont 120 000 euros pour l'installation d'une centrale photovoltaïque à la MÉMO et 51 000 € pour le raccordement de plusieurs gymnases ou écoles au réseau de chaleur urbain ;

- Pour l'Éducation : 4 098 000 €, dont 880 000 € pour la fin de la construction du restaurant de l'école Marie Curie, 1 650 000 € pour la cour de l'école de Haute-Roche, 50 000 € pour le réaménagement du restaurant de l'école Langevin-Jaurès, 180 000 € pour la couverture de l'école élémentaire du Golf, 200 000 € pour les traditionnels travaux annuels dans nos écoles et 30 000 € pour la programmation pour la future école de la Saulaie ;

- Pour nos aménagements : 743 000 €, dont 50 000 € pour la végétalisation d'espaces publics ;

- Pour le Logement : 59 000 € ;

- Pour nos conseils de quartier : 150 000 € ;

- Pour la Vie associative : 178 000 €.

Et oui, pour toujours mieux sécuriser son avenir, nous souhaitons encore davantage désendetter la Ville : comme en 2024, ce serait plus de 3 M€ en 2025. Au 31 décembre, l'encours de dette devrait ainsi s'établir à 41,4 M€. Si nous y parvenons, ce serait 6,24 M€ de désendettés pour les deux premières années d'existence de la commune nouvelle. À l'échelle de nos deux communes historiques, ce serait 13 M de moins qu'en 2019 ; il s'agirait même du plus faible capital restant dû depuis 11 ans.

Nous pouvons nous en féliciter pour trois raisons. D'abord, parce qu'il est philosophiquement vertueux de financer ses dépenses grâce à l'épargne qu'on parvient à soi-même dégager. Également, parce que les coûts de financement restent toujours élevés, et un sou d'argent public est toujours mieux employé pour un service public ou l'entretien d'un équipement que pour nourrir un établissement bancaire. Enfin, et surtout, parce qu'ainsi, nous conservons des capacités d'emprunt pour assumer, en toute confiance, les investissements d'avenir qui nous attendent dans les années futures.

Intéressons-nous, si vous le voulez bien, à notre politique et aux dépenses liées aux Ressources Humaines. Leur montant est estimé à 29,3 M€ en 2024, et nous envisageons une enveloppe de 29,9 M€ en 2025.

Avec l'harmonisation des deux fonctionnements historiques, et l'accompagnement aux changements qu'ils ont connus, l'année 2024 fut une belle année sociale pour nos agents, que ce soit en termes de pouvoir d'achat, de conditions de travail ou de facilités pour concilier la vie professionnelle et la vie personnelle. Citons par exemple l'augmentation de la valeur du ticket restaurant et de la participation de l'employeur, la revalorisation des agents qui ont gagné des responsabilités, celle de la prime de fin d'année pour les anciens agents oullinois, des différents renforts, l'octroi de jours de pénibilité ou encore le règlement intérieur du temps de travail.

Notre ambition sur 2025 sera de revoir nos organigrammes et le nombre des postes en fonction de nos besoins à l'avenir. Sur 2024, les effectifs ont varié très marginalement. C'est un travail long et

nécessaire, dont nous espérons les premiers fruits dès 2026. En parallèle, nous poursuivons nos efforts pour assurer les meilleures conditions de travail possibles aux agents de cette nouvelle collectivité et ainsi conforter son attractivité. Cela passera par la monétisation du CET, les régimes indemnitaires de la Police municipale et de la Petite enfance, un baromètre Qualité de Vie au Travail, le plan de formation ou encore l'actualisation du Document Unique.

J'en profite pour saluer la qualité de notre dialogue social et remercier les partenaires sociaux pour ce que nous accomplissons ensemble de façon parfois animée mais toujours constructive au service de nos agents.

Au rayon des mauvaises nouvelles, toutefois, nous avons appris que, par décret du 30 janvier 2025, la cotisation employeur au CNRACL (vous savez, la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux) a été nettement revalorisée. Rien d'inhabituel : il s'agit pour les collectivités de combler un trou qu'elles n'ont jamais creusé, telles des fourmis à qui on demanderait de subventionner la paresse de la cigale. Pour Oullins-Pierre-Bénite, en 2025, ce montant s'élèverait à 422 000 €.

Bien sûr, Oullins-Pierre-Bénite s'engage résolument sur le champ de l'égalité professionnelle. En particulier, nous nous devons d'avancer selon quatre axes : la mixité des métiers, des parcours professionnels et de déroulement de carrière, l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, la prévention et le traitement des écarts de rémunération et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Dans un contexte inédit de par ses incertitudes et ses menaces, les collectivités, par ce qu'établissements publics les mieux gérés de France, les seuls en lesquels les citoyens ont encore pleinement confiance, voient année après année leurs charges alourdies et leurs dotations amoindries. À juste titre, elles s'en plaignent. Mais à Oullins et Pierre-Bénite, nous avons décidé de devenir maîtres de notre avenir et de prendre notre destin en main. Avec courage, vision, ténacité et ambition, et en dépit de bien nombreux vents contraires, Clotilde POUZERGUE et Jérôme MOROGE ont fait ce qu'il fallait, lorsqu'il le fallait.

C'est bien grâce à eux si nous avons un résultat de clôture 2024 positif. C'est bien grâce à eux si nous pouvons ne pas augmenter les impôts. C'est bien grâce à eux si nous pouvons accentuer notre désendettement. C'est bien grâce à eux si nous ne sommes plus carencés en logements sociaux. C'est bien grâce à eux si notre DGF ne baisse plus. C'est bien grâce à eux si malgré les hausses de l'énergie et la création de ce maudit DILICO, nous avons les reins assez solides pour envisager 13,2 millions d'euros d'investissements au service de notre territoire et de notre population.

Vous l'avez compris, le 8 avril prochain, nous vous proposerons un budget de confiance, résolument tourné vers l'avenir.

Pour la préparation de ce rapport, je veux remercier très sincèrement la Direction Générale, la Direction Générale Adjointe, la Direction des Finances et la Direction des Ressources Humaines. Je veux remercier M. le Maire de sa confiance, ainsi que vous-même, mes chers collègues, pour votre longue attention.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Clément, pour la présentation de ces orientations pour 2025.

La parole est à Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Merci, Monsieur le Maire,

Le rapport d'orientation budgétaire présenté pour toute collectivité s'inscrit, vous l'avez dit Monsieur DELORME, dans un contexte économique mondial et national et les conséquences de la crise sanitaire mondiale puis de la guerre engagée par la Russie en Ukraine, en décembre dernier de l'arrivée au pouvoir de M. TRUMP créent une instabilité qui est aussi financière.

Par ailleurs, la révélation récente du déficit public de la France généré par la politique de M. MACRON puis les mesures annoncées par le gouvernement BARNIER, celui de BAYROU ensuite, de réduction du déficit public de la France à 5 % et la contribution exigée des collectivités territoriales pour participer à réduire ce déficit, sans que soit précisément connue la hauteur de la contribution de chaque collectivité, ajoutent au budget des collectivités territoriales et locales une autre difficulté, nous en sommes toutes et tous conscients.

L'État doit dans ce contexte baisser ses dépenses signifiant la baisse de l'aide publique au développement, la sortie de dispositifs de réponse à la crise énergétique. Le fonds vert sur lequel comptent les communes pour investir dans la transition énergétique est annoncé à la baisse de plus de la moitié de son montant 2024.

Dans notre collectivité locale, dont vous nous avez affirmé en Commission finances qu'elle appartenait à la famille des 2 000 mises à contribution par l'État, le contexte financier est indissociable de la fusion des deux communes que vous avez opérée l'année dernière, c'est-à-dire des apports financiers à court terme, trois ans, que l'État octroie dans cette situation, je veux parler du fonds d'amorçage (15 €/habitant), de la FCTVA perçue l'année en cours et non plus n-1, de la dispense de payer l'amende pour non-atteinte des 25 % de logements sociaux, la fameuse pénalité SRU. Ce sont des mannes financières durant trois ans qui font respirer temporairement le budget de la commune nouvelle mais que nous ne reverrons pas après les élections de l'année prochaine.

Un rapport d'orientation budgétaire nous livre l'état des finances de la collectivité qu'elles soient de fonctionnement comme d'investissement.

On constate une baisse de la dette, le non-recours à un nouvel emprunt et une marge d'autofinancement.

Fort de cet état des lieux, le rapport d'orientation budgétaire nous présente aussi le projet pour la Ville. À vrai dire, je ne l'ai pas trouvé même si des investissements sont prévus tantôt pour végétaliser des cours d'école, tantôt pour construire une nouvelle piscine, tantôt encore pour installer un panneau photovoltaïque sur la médiathèque, leur classification sous les items éducation, sport ou bâtiments municipaux n'en fait pas un projet. On ne sait pas à la lecture de ce ROB où vous avez l'intention d'emmener les habitants, dans quels récits et projet de territoire vous comptez les embarquer quand bien même les dépenses fléchées sur les projets en section d'investissement sont élevées.

Sans doute, la confiscation du vote oui ou non à la fusion des deux communes vous a-t-elle épargnés d'exposer ce projet car il ne suffit pas de faire un investissement tantôt sur le territoire oullinois, tantôt sur celui pierre-bénitain pour faire ville commune ni pour répondre aux problèmes que rencontrent les habitants.

À titre d'exemple, vous savez tout comme moi que ce n'est pas parce que 150 000 € sont fléchés sur les conseils de quartiers, dont leur composition est très largement représentée par votre majorité, qu'ils répondent au besoin de démocratie locale des habitants.

En l'absence de clarté sur un projet pour notre commune, ce qui ne signifie pas qu'elle soit mal gérée pour autant, on voit dans le budget de fonctionnement que les dépenses courantes, charges à caractère général, charges de gestion courante sont en augmentation.

Alors que le prix de l'énergie semble se stabiliser et que la fusion est derrière nous, vous n'avez pas à renouveler les frais de communication engagés pour l'inventer. Alors que faut-il comprendre derrière cette augmentation aux chapitres que j'ai cités ? Seriez-vous passés à une autre communication ? Celle, par exemple, qui monte les habitants les uns contre les autres, les commerçants contre certains habitants, la Ville contre la Métropole, les élus de l'exécutif de la Métropole dans notre circonscription contre ceux municipaux d'Oullins-Pierre-Bénite, les banderoles partiales dans la Grande rue, des lettres ne manquant pas d'accuser la Métropole aux habitants, des déjeuners offerts à certains membres associatifs mais pas aux autres, comme celui du 19 mars prochain aux membres de la FNACA et à leurs épouses, me suis-je entendu dire, et tout ce que nous ignorons.

Enfin, les recettes d'investissement. Je m'étonne d'y trouver le produit de cession du château de la Bussière dont l'acte de vente ne sera signé qu'en 2027. Les recettes s'en trouvent gonflées sans que cet apport financier ne soit versé dans les caisses de la commune nouvelle cette année ni l'année prochaine d'ailleurs.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

La parole est à M. MANTELET.

M. MANTELET.- Merci.

Depuis 11 ans que je suis élu dans cette assemblée, j'ai toujours connu cette période du budget – ROB inclus – comme un moment où la majorité municipale fustigeait, à juste titre, les baisses de financement de l'État en direction des collectivités. Ce qui me donnait par ailleurs l'occasion de rappeler que sa famille politique proposait pourtant à chaque élection nationale de raboter encore plus ces mêmes financements.

Cette année, une fois de plus, le budget de l'État va impacter les finances des collectivités avec 2,2 milliards d'économies qui devraient être faites sur leur dos, ce qui n'est pas rien ! Et immanquablement, cela touchera notre ville, même si nous n'en connaissons pas encore les conséquences.

Ce danger pour la commune mériterait qu'on lui consacre une nouvelle banderole ! Enfin, moi je dis ça....

Mais le financement des collectivités ce n'est pas le seul secteur touché par ces mesures dites hypocritement de lutte contre les déficits. Il y a aussi :

- la transition écologique, dont le fonds vert
- l'aide médicale d'État
- la recherche et l'enseignement supérieur
- la culture
- l'enseignement
- l'aide au développement
- le sport
- l'audiovisuel public
- la jeunesse et la vie associative.

Après la santé, les retraites et le monde du travail, ce sont là encore des secteurs essentiels à notre société, à notre qualité de vie, à notre épanouissement, à notre avenir qui sont attaqués. Mais pas aux yeux de celles et ceux qui souhaiteraient que l'État disparaisse au profit du privé et qui nous disent régulièrement que notre santé coûte trop cher, notre système éducatif coûte trop cher, notre travail coûte trop cher, la préservation de notre milieu de vie coûte trop cher, notre vie culturelle coûte trop cher, nos retraités coûtent trop cher... bref, que notre vie coûte trop cher !

On peut donc raisonnablement parler ici d'économie punitive, un système économique qui voudrait nous faire culpabiliser de vouloir vivre dignement, en harmonie avec nos semblables et notre environnement. Un système qui est prêt à nous dresser les uns contre les autres pour pouvoir se maintenir au lieu de partager les richesses qu'il s'accapare, un partage qui améliorerait considérablement nos conditions de vie.

Cependant, haut les cœurs, il y a tout de même deux ministères qui vont voir leurs financements en hausse : celui de l'intérieur et celui

de la justice ! Ce qui est somme toute parfaitement cohérent car un système qui a pour ambition de pourrir la vie des gens sait qu'il va nourrir de la frustration, de la précarité, du désespoir, de l'injustice et donc sans doute de la violence. Il doit par conséquent renforcer SA sécurité !

Concernant notre ville, il nous a été dit en commission que la fusion d'Oullins et Pierre-Bénite permettait de mieux prémunir la commune nouvelle de cette austérité budgétaire. Mais en fait, c'est surtout parce que votre famille politique approuve cette austérité qu'elle est favorable aux fusions de communes. Là encore, tout est parfaitement cohérent.

Revenons aux comptes de la commune nouvelle. En 2023, l'étude KPMG qui nous avait été présentée projetait des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 à un niveau de 42 690 000 M€ et des recettes réelles de 49 275 000 €.

Or, le compte administratif fait état de près de 48 M de dépenses et de plus de 52 M de recettes.

La différence de dépenses s'explique principalement par une mauvaise évaluation de l'évolution des charges de personnel, qui s'avèrent être supérieures de 5 M€ !! Il a donc fallu une augmentation de 2 M€ des dotations et participations pour compenser.

Quant aux dépenses d'investissement, elles sont supérieures de près d'1 M€ à ce qui était prévu, et il a donc fallu trouver des recettes complémentaires mais qui sont restées insuffisantes puisque le résultat est de près de - 4 M !

Les orientations pour 2025 font apparaître des dépenses réelles supérieures de 6 M aux estimations de KPMG, et des recettes supérieures de 2 M seulement !

Quant à l'investissement, il est désormais supérieur de 6 M pour ce qui est des dépenses et de près de 9 M pour les recettes. Le tout dans un contexte de baisse des financements publics.

Ces mauvaises estimations du coût de la fusion, du niveau de dépenses pour la commune nouvelle, ne sont pas de bon augure pour les exercices à venir.

Merci.

M. LE MAIRE.- Intervention suivante, Monsieur KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- Merci, Monsieur MOROGE.

Comme l'a très bien dit M. DELORME, ce débat d'orientation budgétaire n'est pas le vote du budget. Il ne se termine d'ailleurs pas par un vote mais par une prise d'acte et nous voterons le budget primitif d'Oullins-Pierre-Bénite dans quelques semaines.

Si nous sommes en accord avec cette analyse de M. DELORME, nous avons quand même quelques questions sur ce rapport d'orientation budgétaire et sans doute quelques désaccords notamment dans ses envolées lyriques.

J'en profite pour faire une petite remarque, Monsieur DELORME. Par expérience, on ne dit jamais ni toujours ni jamais quand il s'agit des engagements de l'État. Vous savez très bien qu'annoncer que l'État ne baissera plus jamais sa dotation de fonctionnement c'est, à mon avis, prendre un risque que personne ici ne peut assumer.

L'incertitude, vous l'avez dit, le flou du contexte budgétaire national a mis toutes les collectivités dans une difficulté pour élaborer ces rapports d'orientation budgétaire et préparer ces budgets primitifs et, on peut le dire, met encore les collectivités dans le flou.

Évidemment, je pense qu'on sera tous d'accord et toutes les collectivités, toutes les associations de collectivités ont été d'accord pour se rebiffer contre la parole de notre président de la République et d'un certain nombre de ministres accusant les collectivités locales d'être responsables de la dette de l'État.

Rappelons que les collectivités locales ne peuvent pas avoir un budget déficitaire. Elles ne peuvent s'endetter que pour des investissements et pas pour du fonctionnement, contrairement à l'État. Et la dette abyssale que M. DELORME a citée de l'État est bien due à des déficits cumulés sur de nombreuses années liés à des déficits de fonctionnement.

D'ailleurs, ce déficit de l'État qu'on a découvert récemment, à notre grande surprise, qui n'était apparemment pas du tout connu par le ministre de l'Économie et des Finances sortant, M. LE MAIRE, qui a d'ailleurs disparu depuis puisque sans doute il est accusé par beaucoup de choses, on devrait peut-être lancer une alerte enlèvement, donc ce déficit de l'État est devenu abyssal d'un seul coup. C'est une grande surprise pour ceux qui gèrent, et vous le faites, des collectivités qu'on puisse découvrir d'un seul coup un déficit aussi important.

L'État et certaines familles politiques nous disent que la façon de régler le déficit de l'État est de baisser des dépenses. Sans doute qu'il y a quelques économies, quelques gains de productivité à trouver sur certaines dépenses de l'État, mais en même temps, comme l'a très bien dit mon collègue Bertrand MANTELET, quand on voit l'état de notre système de santé, de notre système éducatif, de notre police et même de notre armée - et là on pourrait être d'accord, en tout cas quand on les compare à celles des pays voisins - on se dit qu'on a plutôt besoin d'augmenter les dépenses, d'augmenter les salaires - on a les plus bas salaires dans ces systèmes de fonctionnaires - et que cela va être difficile de réduire les dépenses de l'État dans ce cadre-là.

Je suis plutôt d'avis de penser qu'on a un problème de recette au niveau de l'État.

On pourrait parler de la taxe d'habitation supprimée par l'État. C'est une recette en moins pour les communes. Un peu, mais elle est compensée par l'État et, à mon avis, c'était une vraie erreur politique pour ne pas dire une faute.

On peut aussi parler des cadeaux dont certains n'étaient même pas réclamés par les entreprises, comme la suppression de la CVAE et qui ont été largement responsables de la diminution forte des recettes de l'État et donc du creusement de ce déficit.

Vous avez cité les incertitudes sur les collectivités. Il y en a une sur laquelle je voudrais appuyer les propos de M. DELORME. On a tous appris récemment la hausse des cotisations retraite pour les agents de la fonction publique territoriale qui s'applique aux agents titulaires, si j'ai bien compris, ce qui est une folie. Au-delà du fait que cela va aggraver les finances de toutes les collectivités locales, cela va en plus créer des inégalités entre agents des collectivités, entre ceux qui sont dans des emplois à durée déterminée, non-permanents et ceux qui ont le statut de fonctionnaire avec des différences qui peuvent aller, pour un poste équivalent, jusqu'à 300 € de différence de coût par an. Cela ne risque pas de favoriser l'emploi et la titularisation de nos agents.

Mais au-delà de cette hausse des cotisations retraite il y a aussi les prélèvements sur les collectivités et, là, je pense que le gouvernement fait une erreur majeure. Aujourd'hui, les collectivités locales sont le moteur de l'économie de notre pays. Si les finances des collectivités locales, qui sont peut-être un peu moins violentes pour les communes que pour les grosses collectivités comme les départements ou la métropole, sont vraiment en baisse, cela entraînera de fait - on le voit déjà - une baisse des investissements de ces collectivités.

Cette baisse des investissements a un effet immédiat et je peux vous dire que la Fédération des Travaux Publics que je rencontre régulièrement le sait pertinemment. Les programmes d'investissement prévus vont être ralentis, revus à la baisse. Cela va entraîner du chômage dans un secteur qui est extrêmement important pour notre pays et rentrer dans un cercle vicieux puisque ces dépenses d'investissement que les collectivités locales mènent et qui créent de l'activité économique locale non délocalisable, car quand on construit une école on ne peut pas aller la construire en Asie, sont des recettes derrière pour l'État et pour nos collectivités au travers de toutes les cotisations et taxes versées par les entreprises ou par les employeurs.

Plus localement, ce rapport d'orientation budgétaire nous pose plusieurs questions auxquelles vous pourrez peut-être répondre et plusieurs remarques.

D'abord, il est écrit et vous l'avez redit, Monsieur DELORME, que la commune nouvelle n'était plus carencée et donc ne devait plus payer l'amende SRU. Certes, nous avons tous notion qu'elle était exonérée pendant les trois ans suite à la fusion mais le chiffre que nous avons de logements sociaux en 2024 sur la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite était très inférieur aux 25 %. Donc, nous voulons bien des explications sur le fait qu'elle ne serait plus carencée.

De la même façon, et mes collègues l'ont dit, nous avons vu arriver une recette d'investissement de 1,2 M€ dans ce budget 2025 mais qui ne sera touchée qu'en 2027, si elle est touchée.

Nous avons une première inquiétude, évidemment, puisque nous ne la toucherons pas en 2025 et qu'elle équilibre le budget 2025, elle sera donc en reste à réaliser à la fin de l'année 2025, puis en reste à réaliser à la fin de l'année 2026 et peut-être qu'elle arrivera en 2027. Et, là, nous sommes inquiets car en l'état du rapport que nous voterons tout à l'heure, la délibération n°12 de cession du château de la Bussière, dans le document que nous avons eu de ce rapport nous doutons que cette vente puisse se faire en 2027.

Effectivement, dans ce qu'il est écrit il nous semble qu'il manque un certain nombre de choses et que le château de la Bussière étant en périmètre de Secteur de Mixité Sociale (SMS) il est donc soumis au fait d'avoir, si on y crée du logement, 30 % de logements sociaux. Et un permis de construire sans qu'il y ait ces 30 % de logements sociaux ne pourrait pas être délivré.

Il est possible que le constructeur s'associe à un bailleur social, ce que font d'ailleurs souvent les promoteurs immobiliers, pour arriver à 50 % de logements sociaux. En lisant le document et la promesse de vente nous avons un vrai doute sur le fait qu'il soit informé de cette obligation et si jamais la vente ne se fait pas c'est la commune qui devra une indemnité de 60 000 € à l'acheteur potentiel.

Donc, non seulement ces 1,2 M€ nous semblent être une pirouette budgétaire pour équilibrer un budget deux ans à l'avance, mais, en plus, nous avons de vrais doutes sur le fait que cette vente se fasse. Mais nous en saurons sans doute plus au moment du vote du budget.

M. LE MAIRE.- Merci.

Clément DELORME.

M. DELORME.- Merci, Monsieur le Maire.

Quelques remarques pour répondre à vos interpellations.

Madame SÉCHAUD, vous dites avoir conscience des difficultés de prévision qu'occasionne l'instabilité politique. C'est une bonne nouvelle et je ne peux que vous encourager à interpeller les parlementaires de votre famille politique qui jouent avec les motions de censure et les institutions de la V^e République comme un chaton avec une baballe.

Concernant les recettes du château de la Bussière, Madame SÉCHAUD, Monsieur KOHLHAAS, nous vous avons répondu en commission que les inscriptions budgétaires se réalisent en fonction de la date du vote de la délibération, en l'occurrence 2025, et non lorsque le versement se réalise en monnaie sonnante et trébuchante, si vous me permettez cette expression. J'avoue être étonné de vos remarques puisque c'est toujours ce que nous faisons en encaissement comme en décaissement, d'ailleurs.

Monsieur MANTELET, vous avez cité à juste titre une longue liste de baisses du pouvoir d'achat. Si vous étiez allé au bout de votre démonstration j'aurais apprécié vous entendre vous réjouir de la

stabilité de la fiscalité locale, mais c'était peut-être trop attendre de vous.

En termes de charges de personnel, je m'amuse, ce n'est pas la première fois ceci dit, d'entendre le communiste que vous êtes, fustiger la hausse du chapitre 012 qui est due à une forte ambition en termes de conditions de travail et de pouvoir d'achat pour nos agents. En 2024, nous ne nous sommes pas contentés de mettre à égalité les agents issus de Pierre-Bénite et d'Oullins. Nous avons été très volontaristes pour aller au-delà. Je pense à la monétisation du CET ou encore aux mesures concernant les tickets-restaurant.

Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Clotilde POUZERGUE, pour une précision.

Mme POUZERGUE.- Concernant le château de la Bussière, Monsieur KOHLHAAS, effectivement, nous ne sommes pas dans un secteur SMS.

Nous restons déficitaires puisque nous ne sommes pas à 25 %, pour autant, aujourd'hui, la commune n'est plus carencée puisque nous sommes à peu près à 21 %, je vous passe les virgules, de logements sociaux sur l'ensemble de la commune et Oullins seule était à plus de 20 % aujourd'hui. Comme nous avons plusieurs quartiers en Politique de la Ville nous sommes exemptés de cette pénalité SRU.

Quant au périmètre SMS, effectivement, tant que la commune était carencée l'ensemble de la commune était soumis à ce règlement de 30 % de logement social. En revanche, dans le PLU-H, le quartier où se trouve le château de la Bussière est un quartier pavillonnaire et au moment où nous avons écrit le PLU-H, notamment en lien avec les services de la Métropole, nous avons convenu que l'ensemble du quartier de la Bussière ne relevait pas d'un quartier avec un SMS obligeant à ces 30 %.

Nous avons bien étudié les choses. Je pense que là-dessus vous pouvez nous faire confiance. Effectivement, la vente pourra tout à fait se faire notamment par rapport à ce critère-là et au moment du permis de construire.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions importantes. Merci également à Clément DELORME pour l'exposé de ces orientations pour l'année 2025.

Je rejoins en grande partie ce qui a été dit par l'ensemble des intervenants sur le fait qu'il n'était pas toujours évident de monter un budget dans ces circonstances et qu'il était tout de même étonnant, une fois encore, de se dire que c'était aux collectivités locales de venir rattraper le déficit de la France.

Malgré tout, vous l'aurez noté, ce n'est pas vraiment dans mon habitude ni celle de l'équipe de passer son temps à se plaindre. Oui, effectivement, ce n'est sans doute pas normal. Oui, je suis d'accord, les termes de l'ancien ministre de l'Économie, M. LE MAIRE, étaient totalement inacceptables.

Malgré tout, il nous revient d'avancer et de trouver des solutions pour pouvoir continuer à faire la ville de demain sachant que, malgré ce que j'ai pu entendre tout à l'heure, ce n'est pas une nouveauté de se retourner toujours du côté des collectivités. C'est sous François HOLLANDE, n'est-ce pas Madame SÉCHAUD, on se souvient de cette période, que les baisses de dotation pour les collectivités ont été les plus importantes.

Vous le savez ici, en tant qu'élus d'Oullins, mais aussi à côté les élus pierre-bénitains qui se souviennent très bien avoir vu la DGF tomber à zéro. On avait des communes comme Pierre-Bénite qui avaient une DGF à zéro alors que l'année précédente et avant l'arrivée de M. HOLLANDE à la présidence cette DGF était de quasiment 1 M€.

Ce que je veux dire par-là c'est que ces attaques contre les ressources de nos collectivités ne sont pas nouvelles. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas se battre pour faire en sorte qu'on ne soit pas toujours les dindons de l'histoire mais tout cela nécessite des décisions courageuses pour continuer à investir.

J'ai relevé que, Madame SÉCHAUD, des mesures prises sur trois ans nous permettaient de faire atterrir tout cela. En effet, la dotation d'amorçage est la bienvenue sur ces trois premières années car il y a des dépenses forcément un peu exceptionnelles pour l'union des 800 agents et le tas de conséquences qui découlent de tout cela.

Mais il n'y a que la dotation d'amorçage qui s'arrêtera au bout de trois ans. Pour le reste, pas du tout. Je préfère vous le redire. Clotilde POUZERGUE l'a très bien dit. Le fait que nous ne soyons plus carencés perdurera après ces trois années puisque nous avons maintenant plus de 20 % de logements sociaux avec trois QPV. Vous connaissez sans doute bien mieux que moi encore la règle qui fait que nous ne sommes plus carencés. Et c'est vrai pour un certain nombre de mesures.

J'aurais aimé que vous nous disiez qu'il y a aussi des dépenses que nous sommes aujourd'hui encore obligés d'endurer mais qui vont diminuer dans le temps, voire même disparaître.

Notamment, je prends un seul exemple, le SITIV. Vous savez, ce fameux syndicat intercommunal auquel Pierre-Bénite appartenait pour l'informatique. Nous payons pendant trois ans la sortie du SITIV. À partir de 2026 c'est une somme importante que nous n'aurons plus à régler.

Et puis, Monsieur MANTELET, je suis surpris de découvrir que votre nouvelle bible est KPMG. Effectivement, on se réfère à KPMG à chaque fin de phrase, pourquoi pas.

Vous nous dites que c'est notre famille politique - parce que j'ai compris qu'on aimait bien remettre toujours un peu de politique au milieu, s'éloigner un peu du local - qui est favorable aux unions de communes. Monsieur MANTELET, je vous rappelle que l'année dernière le dernier vote qui encourage les rassemblements et les créations de communes nouvelles avec l'augmentation des dotations

d'amorçage a été fait à l'unanimité à la fois à l'Assemblée nationale et au Sénat. Toutes les familles politiques encouragent ce mouvement. Donc, même les élus du Parti Communiste Français ont voté ces mesures.

C'étaient ces quelques précisions qu'il me semblait important de rapporter.

Peut-être un dernier point. Quand vous relevez les dépenses nouvelles en oubliant qu'il y a des recettes en face vous jouez un peu le rôle de l'oiseau de mauvais augure. Cela me rappelle ce que j'avais entendu il y a un peu plus d'un an ici même alors que nous étions encore au conseil municipal de la Ville d'Oullins. Je me souviens des termes de M. KOHLHAAS qui nous disait qu'il ne fallait pas avoir le bac pour comprendre que les dotations de la Métropole allaient diminuer et diminuer de façon extrêmement importante avec la Dotation de Solidarité Communautaire. Je cite : *"Évidemment que cette baisse serait de 500 000 € par an de financement métropolitain."*

Je ne sais pas où est-ce que vous en êtes au niveau des études, Monsieur KOHLHAAS, certains ont le bac, d'autres ne l'ont pas et, à la limite, peu importe, mais je ne sais pas à quoi cela sert dans le débat public d'agiter le chiffon rouge en permanence, de faire peur aux gens de façon assez démesurée en disant que la DSC, cette fameuse dotation communautaire que vous connaissez bien puisque vous êtes dans l'exécutif de la Métropole, allait baisser de 500 000 € par an. J'avoue ne pas comprendre. Un jour, il faudra que vous nous expliquiez les raisons de ces prises de position.

Effectivement, la DSC, si on ajoute celle d'Oullins et de Pierre-Bénite, a baissé de près de 150 000 € par an. Entre parenthèses, il n'y a que la Métropole de Lyon qui ne fait rien pour encourager les unions de communes financièrement parlant. L'État le fait, la Région aussi, à peu près tout le monde sauf la Métropole de Lyon, en tout cas pour ce qui nous concerne. Mais on est très loin d'une baisse de la DSC de 500 000 € par an que vous nous annonciez il y a un peu plus d'un an ici même. On est à, à peu, près – 150 000 €.

Voilà ces quelques mots pour vous redire encore une fois qu'il s'agit d'orientations. Nous voterons le budget primitif dans quelques semaines mais d'ores et déjà il convient de signaler et de souligner le fait que nous ne sommes pas ici sur des constats que malheureusement trop de nos collègues sont obligés de mettre en avant lors de leur débat d'orientation parce que les décisions ont été prises.

Aujourd'hui, Clément DELORME a fait la preuve d'une très bonne gestion. Il est très important d'être bon gestionnaire. Mais bien sûr que cela ne suffit pas pour les élus de bien gérer, encore faut-il avoir une vision pour sa commune. Encore faut-il se donner les moyens d'accompagner aussi bien les plus fragiles que des mesures innovantes et d'être toujours au plus proche des attentes des gens.

Malgré tout et dans cette situation d'incertitude budgétaire, dans cette situation de baisse des dotations, nous sommes encore en mesure de

proposer aujourd'hui des orientations avec toujours plus d'investissements.

On parle de plus de 13 M€ d'investissement pour notre commune. C'est considérable. On l'a vu dans nos écoles, pour la culture, le sport, la sécurité. Donc, c'est toujours plus d'investissement.

C'est aussi une baisse sur deux années de plus de 6 M€ de la dette, un investissement record et, vous l'avez vu, des taux d'imposition qui baissent.

Tout cela est le fruit d'une seule chose, non pas de rester dans notre coin à nous plaindre et à gesticuler, mais le résultat d'une politique effectivement courageuse, parfois difficile à mettre en place, mais aujourd'hui et vu les résultats, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir été innovants le moment venu pour pouvoir continuer à avoir notre destin entre nos mains.

Je vous remercie pour la participation à ce débat.

Monsieur MANTELET, vous voulez rajouter quelque chose ? Allez-y.

M. MANTELET.- Merci. Juste quelques éléments de réponse.

Par rapport à la politique nationale, je suis assez surpris que vous me fassiez cette remarque alors que c'est par cela que M. DELORME a commencé son intervention et que vous-même vous avez fait référence à François HOLLANDE dans votre réponse. Je pense que j'ai le droit aussi d'aborder cette thématique.

KPMG, non, ce n'est pas ma nouvelle bible, c'est simplement l'étude qu'on nous a présentée pour nous vendre la fusion il y a deux ans, donc je m'appuie sur ce qui nous a été présenté il y a deux ans pour comparer avec l'actualité.

En ce qui concerne les salaires, le communiste que je suis est toujours favorable à l'augmentation des salaires, il n'y a pas de problème. Le conseiller municipal d'opposition que je suis s'inquiète de voir que cette augmentation des salaires a été mal évaluée au départ, juste avant la fusion.

Après, qu'il y ait plus pour les salaires, cela ne me dérange absolument pas, mais simplement cela veut dire que s'il y a 5 M de plus par rapport à ce qui était prévu c'est qu'il y a un problème d'évaluation qui m'inquiète sur d'autres points.

Voilà ce que je voulais rajouter.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je vous remercie.

Nous devons prendre acte qu'un débat a bien eu lieu sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Il est pris acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire à l'unanimité des membres présents.

4 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Centre de santé Benoît Frachon

Rapporteuse : Mme DOMINGUEZ

Mme DOMINGUEZ.- Cette délibération concerne une demande d'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Centre Benoît Frachon.

Le Centre Benoît Frachon, dont l'activité est absolument nécessaire pour l'ensemble des habitants de la commune, rencontre à nouveau des difficultés de trésorerie.

Cependant, la situation tend à s'améliorer grâce au recrutement récent d'un chirurgien-dentiste, mais l'appui de la collectivité demeure indispensable pour maintenir cette entité très précieuse pour les habitants qui la fréquentent régulièrement.

Dans ce cadre, le Centre Benoît Frachon a sollicité la commune d'Oullins-Pierre-Bénite pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 150 000 €.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Marysa.

Je cède la parole à M. MANTELET.

M. MANTELET.- Merci.

Tout d'abord, il est bien entendu que je voterai ces deux délibérations puisque j'interviens sur la 4 et la 5. Les communistes ont un attachement particulier aux centres de santé, tout particulièrement lorsque ce sont eux qui les ont créés, comme c'est le cas pour Benoît Frachon. Nous sommes d'ailleurs plus favorables à des centres de santé associatifs, pouvant accueillir le public le plus large possible y compris les plus précaires, plutôt que les maisons de santé libérales qui sont inaccessibles à celles et ceux qui ont déjà du mal à se soigner. Mais j'ai déjà abordé ce sujet dans cette assemblée et votre projet, justement, d'une maison de santé à la Saulaie me donnera certainement l'occasion d'y revenir.

Pour ce qui est du Centre de santé Benoît Frachon, s'il est vrai que ces deux subventions s'avèrent essentielles pour assurer son maintien, il semble que leur caractère exceptionnel et donc d'urgence soit la conséquence de la gestion de l'établissement sur les 10 dernières années.

En effet, en 2014, suite aux problèmes survenus entre le personnel et le gestionnaire de l'équipement (la Fondation Dispensaire Général de Lyon), une nouvelle association est créée. Mais depuis l'arrivée de cette nouvelle équipe, plusieurs structures travaillant avec le centre de santé, ainsi que des praticiens, sont parties sans que ces départs ne soient compensés par l'arrivée de nouveaux médecins. En a découlé une baisse de fréquentation, et donc d'activité, ce qui a plongé l'établissement dans une situation financière contrainte.

En effet, le rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2023 est plutôt alarmant. Il fait mention d'un déficit qui s'accroît et une situation de trésorerie tendue. Il émet une réserve quant à la continuité d'exploitation de l'entité. Et il semblerait que les résultats pour 2024 soient encore plus alarmants.

De plus, le manque criant d'investissements pour la rénovation du centre de santé sur cette période, amène à une vétusté importante qui n'améliore pas son attractivité.

Enfin, dans ce rapport, il est précisé que l'entité ne constate pas d'impact significatif du Covid 19 ! Cette situation financière n'est donc pas la conséquence de la crise sanitaire mais bien des choix de gestion de la structure.

Pouvez-vous nous expliquer :

- pour quelle raison de nombreux professionnels, praticiens et associations, ont quitté l'établissement, sans être remplacé.e.s
- pourquoi les investissements de ces dernières années n'ont pas permis la rénovation du site
- et si les subventions exceptionnelles que nous votons aujourd'hui entrent dans le cadre d'un plan de redressement de la structure

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur MAUXION.

M. MAUXION.- Monsieur le Maire, bien sûr, nous voterons pour l'attribution de cette subvention d'équipement et de fonctionnement au Centre de santé Benoît Frachon qui constitue un service de première nécessité pour les habitants du quartier de Haute-Roche en premier mais aussi de la commune de Pierre-Bénite et de la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite.

Ce centre de santé est bien plus qu'un simple lieu de soin. Il représente un outil de cohésion sociale, un levier essentiel pour la santé publique en garantissant, comme l'a dit M. MANTELET, l'accès aux soins pour tous.

Cependant, cette demande de soutien financier nous interpelle. Elle doit inviter à une réflexion plus large sur la pérennité et la viabilité du centre. Si nous répondons aujourd'hui à cette situation d'urgence comme nous l'avons déjà fait en décembre pour une subvention d'équipement aussi pour de la dentisterie nous devons nous assurer que ce centre ne dépende pas de subventions exceptionnelles pour survivre.

C'est pourquoi nous appelons à une analyse approfondie de la situation financière et structurelle du Centre de santé Benoît Frachon.

Afin d'identifier les solutions à long terme, nous devons travailler collectivement pour garantir la stabilité durable de cette structure en

explorant tous les leviers possibles : financements complémentaires, partenariat, optimisation des ressources.

Nous remercions d'ailleurs les équipes du centre pour leur engagement au quotidien et nous réaffirmons notre attachement à ce service essentiel.

Nous voterons donc pour cette subvention tout en appelant à une réflexion commune et durable.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces deux interventions. Je vous remercie également pour votre soutien au Centre de santé Benoît Frachon.

J'ai noté, Monsieur MANTELET, que vous étiez très attaché à ce centre, d'autant plus qu'il avait été créé par des communistes. On remet toujours un peu de politique là-dedans, cela ne fait pas de mal.

Juste pour vous dire qu'en 2012, 2013 ce sont même les communistes qui ont essayé de le tuer. Cela va moins vous plaire, j'imagine. Heureusement, en 2014, alors qu'il était cédé à l'euro symbolique avec le terrain tout autour pour une vaste opération immobilière à un promoteur bien connu en France, nous avons à notre arrivée, suite à des travaux considérables, pu préserver le centre de santé et fait en sorte qu'il soit maintenu sur le modèle associatif que l'on connaît bien.

Je vois notamment Maryse MICHAUD qui connaît bien le sujet, qui était là déjà avec nous à l'époque pour faire en sorte que le centre de santé tel qu'on le connaît aujourd'hui et qu'on le connaissait à sa création soit sauvé.

D'ailleurs, le maire à l'époque de la création dans les années 70 était à nos côtés, Monsieur MANTELET, pour lutter contre cette volonté de céder le centre de santé.

Quand j'entends dire qu'il est dans un état de vétusté et que des travaux qui auraient dû être réalisés ne l'ont pas été, là encore, si vous voulez on fera le récapitulatif des travaux réalisés grâce au financement en très grande partie de la commune, mais aussi de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et d'un certain nombre d'autres acteurs. Ce montant est assez considérable depuis maintenant une dizaine d'années.

On attend d'ailleurs toujours le soutien de la Métropole de Lyon parce que quand on parle de santé pour tous on se dit qu'un des acteurs qui semblerait légitime pour intervenir en la matière, au moins pour aider sur de l'investissement, est forcément la Métropole de Lyon. Il arrive un moment, nous semble-t-il, où on ne peut pas se désintéresser de ce qu'il se passe dans ce type de centre de santé. Mais, malgré nos sollicitations, nous n'avons jamais reçu de réponse positive de la part de cette collectivité et nous le regrettons.

Les nouvelles sont très bonnes. La période a été extrêmement compliquée sur ces dernières années depuis à peu près 2021 parce que, et vous l'avez rappelé, un nombre de praticiens n'ont pas été remplacés.

Vous nous posez la question du pourquoi, Monsieur MANTELET. Je ne sais pas où est-ce que vous vivez mais peut-être que vous vous êtes aperçu quand même qu'on avait un petit déficit de personnels soignants sur l'ensemble du territoire national. On pourrait revenir sur les raisons de ces déserts médicaux qui se développent un peu partout. Il faudrait remonter aux erreurs d'un certain nombre de gouvernants de tous bords politiques. Je vous rassure, Monsieur MANTELET, vous trouverez moins d'attaques politiques sur les uns et les autres, je pense que c'est très partagé sur les erreurs commises en matière de santé.

Oui, effectivement, les principales difficultés du centre viennent de là, on a du mal à faire venir de nouveaux médecins. On avait du mal, serais-je tenté de vous dire puisque, cela a été redit par Marysa, les nouvelles sont très bonnes. Un nouveau dentiste est arrivé en fin d'année dernière. Deux nouveaux généralistes sont arrivés en début d'année et un nouveau dentiste qui va réaliser de l'implantologie arrive au centre dans les semaines qui viennent. Je crois qu'on a aussi un ORL très connu dans le secteur qui, plutôt que de prendre sa retraite, va peut-être continuer un peu au centre de santé.

Bref, grâce à tout cela, grâce au travail fantastique des équipes du centre de santé, grâce au soutien important de la collectivité et je salue nos collègues qui font partie du conseil d'administration, nous avons, parce qu'il faut bien parler aussi chiffre d'affaires concernant ce centre, un chiffre d'affaires en très nette progression de mois en mois. Donc, il y a de quoi être extrêmement optimiste.

Je crois que sur le mois de janvier dernier c'est un chiffre d'affaires de plus 30 000 € par rapport à janvier de l'année d'avant. Février s'annonce encore meilleur.

Cela veut dire que les efforts portent leurs fruits. Cela veut dire que quand le centre était en grande difficulté il avait besoin de trouver des interlocuteurs. Heureusement que la commune était là.

Enfin, vous me permettez une petite précision, si nous serons toujours derrière notre centre de santé, nous ne nous opposons pas pour autant les uns aux autres. Ce n'est pas centre de santé contre maison de santé. Ce n'est pas médecin libéral contre centre associatif. Absolument pas. Tout cela est complémentaire.

Je salue aussi le travail fait par Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER. On a une action très forte sur le Contrat Local de Santé qui est réalisée au quotidien pour faire en sorte d'avoir une réponse la plus appropriée possible et la plus diverse qui passera par le centre de santé mais pas seulement.

Je mets aux voix cette première délibération de subvention de fonctionnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prennent pas part au vote : Mme BELMONT, Mme MICHAUD, M. MOROGE, M. PAYS.

5 - Attribution d'une subvention d'équipement au Centre de santé Benoît Frachon

Rapporteure : Mme DOMINGUEZ

Mme DOMINGUEZ.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne la subvention d'équipement au Centre Benoît Frachon. Il s'agit de l'octroi d'une subvention pour réaliser des travaux de rénovation des cabinets dentaires du Centre Benoît Frachon et de l'accueil du cabinet dentaire.

Les devis réalisés pour rénover les cabinets et l'accueil ne sont pas suffisants car il faut savoir que lors du dernier conseil vous avez déjà voté l'octroi d'une subvention d'équipement pour réaliser ces travaux mais à l'appui des devis il apparaît qu'une subvention complémentaire est nécessaire pour honorer ces travaux.

La demande de subvention s'élève à 100 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Marysa.

Il y a une intervention de Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Merci. Vous avez livré une partie de la réponse mais mon intervention était commune aux deux délibérations.

En introduction, je souhaite néanmoins saluer le soutien financier apporté par la commune au centre de santé. Effectivement, il a été créé en 1976 d'une volonté municipale et l'ambition était de permettre et de faciliter l'accès aux soins pour toutes et tous en réunissant plusieurs disciplines médicales sur un même lieu et en assurant des tarifs sans dépassement d'honoraires.

L'implantation du Centre de santé Benoît Frachon au cœur du quartier Haute-Roche classé depuis en zone prioritaire, dont les diagnostics de territoire successifs nous révèlent combien l'accès aux soins des habitants est bien inférieur à celui des autres quartiers, je parle des quartiers prioritaires, je ne parle pas de Haute-Roche en particulier, notamment pour les femmes et les seniors, est décisive pour atteindre les objectifs que s'est fixés la municipalité d'alors.

Aujourd'hui, cependant, et depuis plusieurs années, le centre de santé accuse une pénurie de médecins aussi bien généralistes que spécialistes et la subvention d'équipement que nous votons ce soir est allouée à la modernisation nécessaire du cabinet dentaire préalable à l'installation de nouveaux praticiens.

Vous avez évoqué en commission municipale une raison aux difficultés rencontrées par le Centre Benoît Frachon et cette raison était la crise de la Covid qui expliquerait l'évolution constatée, à savoir le difficile remplacement des praticiens partis à la retraite ou ayant renoncé à poursuivre leur contrat et le choix fait par les candidats au poste de ne pas subordonner leur vie personnelle à leur vie professionnelle, c'est-à-dire de ne pas consacrer un temps plein à leur activité.

Plus généralement et vous l'avez dit, Monsieur le Maire, nous sommes confrontés partout en France à une pénurie de médecins obligeant souvent les patients dont le médecin traitant est parti à la retraite ou ceux ayant déménagé d'une ville à l'autre à chercher un médecin traitant en dehors de leur commune.

Notre commune ne fait pas exception. Cette crise liée à la sélection très dure des étudiants a de graves répercussions sur notre système de santé aggravant les difficultés à recruter sur ce centre de santé.

Côté patientèle, des freins semblent aussi avoir modifié la fréquentation. En effet, si le centre de santé proposait des consultations sans rendez-vous, ce n'est désormais plus possible.

Par ailleurs, les commentaires écrits sur Internet par les patients laissent à penser que les médecins exerçant au Centre Benoît Frachon enchaînent les consultations sans souffler et que l'attente est anormalement longue pour les patients malgré un rendez-vous fixé, du fait vraisemblablement du sous-effectif des médecins. Donc, c'est une bonne nouvelle que vous nous avez annoncée de quatre nouveaux praticiens qui seraient de nouveau au centre.

Il semblerait que se pose quand même un problème d'attractivité pour les médecins et que les efforts financiers supportés par la Commune sont soit insuffisants, soit peut-être inadaptés à la situation.

On voit nombre de maires de communes, notamment celles situées en milieu rural, chercher ce qui pourrait séduire un médecin à s'installer sur leur territoire. Parmi les propositions qu'ils avancent c'est un logement mis gratuitement à disposition, un cabinet médical sans loyer, etc.

Ne faudrait-il pas pour le cas du Centre de santé Benoît Frachon réfléchir en termes d'attractivité pour les médecins ? Que faudrait-il proposer à ces médecins pour qu'ils choisissent d'exercer au centre plutôt que de s'installer en libéral dans une autre commune ?

Le Centre de santé Benoît Frachon qui répondait à une demande forte de la population pierre-bénitaine ne peut pas, dans les conditions actuelles à cause de la pénurie de médecins, réussir son extension aux habitants du territoire oullinois.

La situation nous paraît suffisamment préoccupante tant pour la survie de ce centre de santé que pour maintenir un droit aux soins et une prise en charge pour toutes et tous dans un système de santé très affaibli par les coupes budgétaires et qui prend de vitesse, donc suffisamment préoccupante, Monsieur le Maire, pour vous demander si vous avez créé une commission spécifique associant les élus, les professionnels de santé, les acteurs locaux et si tel est le cas les élus minoritaires souhaiteraient être représentés, je pense, je parle en leur nom. Si tel n'est pas le cas, si cette commission n'existe pas, ne serait-il pas opportun d'en créer une ?

Je voterai naturellement pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Comme je vous l'ai dit, mais vous le savez, on a monté un Contrat Local de Santé avec la ville de Saint-Genis-Laval. Je ne suis pas sûr qu'il y ait d'autres exemples de ce type d'organisation intercommunale. C'est d'ailleurs généralement souligné par tous les acteurs.

Je veux bien qu'on crée une énième commission. Je ne suis pas certain que ce soit cela qui fera venir plus de médecins. On a besoin de médecins, en réalité, pas de commission.

Mais, parce que j'ai bien compris qu'il y avait un certain nombre d'interrogations et peut-être plein d'idées intéressantes pour le fonctionnement de notre centre de santé, je vous propose d'interpeller le conseil d'administration, le président pour convenir d'une date à laquelle tous les conseillers municipaux pourraient se rendre et participer à une discussion en toute transparence sur à la fois les chiffres, la fréquentation.

Je n'ai pas bien compris quand vous dites que le centre est à destination des Pierre-Bénitains et aura bien du mal à s'ouvrir aux autres.

Effectivement, il y a une majorité de Pierre-Bénitains dans la patientèle mais vous avez, évidemment, beaucoup d'Oullinois qui viennent et également des habitants d'Irigny, de Saint-Genis-Laval et d'un peu partout d'ailleurs.

On organise cela. J'en parle aux membres du conseil d'administration. On pourra trouver une date pour présenter et discuter de tout cela avec les membres du conseil d'administration de l'association de gestion du centre de santé, n'est-ce pas Jean-Luc ?

Je mets aux voix l'attribution de cette subvention qui permettra de réaliser des travaux extrêmement importants au centre de santé.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ne prennent pas part au vote : Mme BELMONT, Mme MICHAUD, M. MOROGE, M. PAYS.

8 - Convention d'utilisation du réseau TCL par les agents de la Police Municipale

Rapporteur : M. PROTON

M. PROTON.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Les agents de police municipale interviennent régulièrement sur l'intégralité du territoire de la Commune et des patrouilles pédestres sont régulièrement effectuées.

Les policiers municipaux peuvent être affectés par le Maire à des missions de maintien du bon ordre au sein des transports publics de voyageurs.

La ligne de métro B comprend deux stations de métro situées à Oullins-Pierre-Bénite et son terminus dessert le Centre hospitalier Lyon-Sud à Saint-Genis-Laval.

Le Centre hospitalier Lyon-Sud se situant à la fois sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite et sur la commune de Saint-Genis-Laval, une répartition des compétences Police-Gendarmerie a été déterminée par un arrêté Préfectoral en date du 4 mars 2014.

Des agents de police municipale pouvant être amenés à intervenir jusqu'au terminus du métro et au centre hospitalier Lyon Sud ou lors de la continuité des interventions de ceux-ci - fuite d'individus, par exemple, c'est déjà arrivé - une convention de coopération des polices municipales de Saint-Genis-Laval et d'Oullins-Pierre-Bénite par mise à disposition ponctuelle d'agents a été signée le 9 juillet 2024 afin d'améliorer la capacité et la réactivité opérationnelle des polices municipales et l'aide pouvant être apportée aux forces étatiques.

Or, l'utilisation du métro nécessite des cartes d'abonnement TECELY. Il convient donc de signer une convention avec SYTRAL Mobilités et KEOLIS LYON afin que les agents de police municipale puissent utiliser gratuitement la ligne B du métro sur leur périmètre de compétences.

Je vous demande d'approuver la mise en place d'une convention avec SYTRAL Mobilités et RATP Développement permettant aux agents de police municipale d'utiliser gratuitement la ligne B du métro dans le cadre de leurs missions et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et tout document y afférent.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous avons une intervention de M. KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- C'était une intervention par rapport à l'ancienne délibération qui a été mise à jour aujourd'hui suite à ma saisie des services SYTRAL et au contrat avec le responsable de la police municipale pour que la convention soit bien avec le bon délégataire. Donc, je retire mon intervention.

M. PROTON.- Une précision, Monsieur KOHLHAAS. Nous avons dépensé beaucoup d'énergie pour réaliser cette convention. Beaucoup, beaucoup d'énergie. 14 mails ont été nécessaires pour réaliser cette convention avec le SYTRAL et RATP Environnement.

Notre premier mail date du mois de juillet l'année dernière où nous avons demandé de réaliser cette convention.

Je ne vais pas vous citer tous les mails qui ont été faits. Nous avons beaucoup transpiré l'été dernier pour commencer à mettre en place cette convention et récemment encore au mois de décembre on nous avait promis qu'elle serait réactualisée parce que nous nous étions rendu compte que cela changeait de nom et que SYTRAL Mobilités, qui est l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, avait comme exploitant RATP Développement qui remplace KEOLIS. Donc, on a demandé de refaire la convention il y a déjà un mois et

demie. J'ai toutes les dates ici. Et encore hier matin on nous a dit que ce serait fait.

On a attiré l'attention de SYTRAL Mobilités pour réactualiser la convention. Il a fallu transpirer pour avoir le nouvel accord pour cette nouvelle convention.

M. KOHLHAAS.- Je pense qu'il y a eu un quiproquo. Si cette convention avait été votée avant le 31 décembre il n'y aurait pas eu besoin de la changer puisqu'elle aurait été transmise au nouveau délégataire, comme tous les actes de l'ancien délégataire, au 1^{er} janvier sans qu'il y ait de rupture de service. Mais à partir du moment où elle est votée après le 1^{er} janvier et donc le changement de délégataire, il fallait refaire la convention.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix cette convention d'utilisation du réseau TCL.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

10 - Protocole d'accord transactionnel - Société COMPTOIR DES REVÊTEMENTS

Rapporteure : Mme GUILLEMIN

Mme GUILLEMIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Fin 2022, la Ville a constaté que le carrelage du restaurant scolaire de l'école Jules Ferry était fissuré à l'entrée et décollé par endroits. Une expertise amiable a eu lieu en juillet 2023 entre la Ville et la société CDR qui a posé le carrelage, expertise qui a validé uniquement la reprise des carreaux fissurés.

Après expertise judiciaire à la demande de la Ville, il a été établi un protocole d'accord pour solder ce litige. Le protocole, objet de cette délibération, acte que la société CDR reprend à ses frais les 7 m² de carrelage de l'entrée et qu'elle reprendra le reste du carrelage aux frais de la Ville avec un prix compétitif de 7 080 € TTC.

Aussi, je vous remercie d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'intervention de M. HEBERT.

M. HEBERT.- Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et tous.

Merci, tout d'abord, pour les réponses qui nous ont été données en commission. Dans l'intervalle, deux autres questions se sont fait jour. La première est de savoir pourquoi il est mentionné en page 2 du protocole d'accord que le maître d'œuvre est Chareyre et Pagnier dont il n'est pas fait mention à d'autres endroits du protocole d'accord et non Comptoir des revêtements.

Et puis, pourquoi la commune d'Oullins a-t-elle effectué une requête en référé instruction devant le tribunal administratif de Lyon alors que la commune et la société Comptoir des revêtements étaient d'accord sur le montant du devis ?

Au regard des informations, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme GUILLEMIN.- Je peux vous répondre sur la deuxième question. Si j'ai bien compris, vous demandez pourquoi il y a eu une expertise à la demande de la commune. C'est parce qu'en tout à peu près 60 m² de carrelage ont été posés par cette société et que 7 m² se sont fissurés. Donc, l'expert n'a reconnu que les 7 m². Mais tout le reste sonne creux, cela veut dire que cela va se décoller. L'expert a refusé de prendre en charge. Donc, la Ville a demandé une expertise auprès du tribunal. Il s'est avéré que cela n'allait pas pouvoir être pris en charge aussi, c'est pourquoi l'avocat a conseillé qu'on fasse un protocole d'accord. C'est l'objet de la délibération.

La société prend à sa charge les 7 m² et elle nous fait un prix très intéressant pour le reste de la zone du carrelage que l'expert n'a pas voulu reconnaître comme étant déficient dans l'immédiat. Mais, à terme, il est évident que cela allait se décoller.

M. HEBERT.- Je vous remercie.

Qui est Chareyre et Pagnier ?

M. LE MAIRE.- C'est l'architecte, le maître d'œuvre.

M. HEBERT.- D'accord. Merci.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,
7 abstentions (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-
VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HEBERT, M.
MAUXION).**

**11 - Château de la Bussière : résiliation du bail emphytéotique
conclu avec la société d'économie mixte SEMCODA**

**12 - Château de la Bussière, 60, 62 rue du Buisset - Cession à la
société LEEV**

Rapporteure : Mme POUZERGUE

Mme POUZERGUE.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais présenter les deux délibérations en même temps concernant le château puisque je crois que les interventions concernent les deux délibérations.

Peut-être un petit rappel par rapport à ce château de la Bussière puisque la Ville a acquis cette bâtisse en novembre 2000. À l'époque, quand il a été mis en vente, le souhait de la commune était de pouvoir préserver ce bâtiment qui avait été assez endommagé par les occupants précédents. La volonté de M. BUFFET à l'époque, puisqu'il était maire, a été d'acheter ce bâtiment pour préserver ce patrimoine.

En 2017, après un certain nombre d'hypothèses sur l'utilisation de ce château, un bail emphytéotique a été mis en place avec le bailleur social SEMCODA.

La SEMCODA est un bailleur situé dans l'Ain, spécialisé notamment dans la rénovation de bâtiments anciens historiques pour en faire des logements sociaux. À l'époque, la SEMCODA s'était engagée auprès de la commune pour développer 12 logements sociaux dans ce bâtiment.

La commune avait d'ailleurs exprimé le souhait de garder une salle à peu près de 100 m² pour en faire un équipement municipal, une salle de réunion associative, par exemple.

Suite à un certain nombre de déconvenues que je ne redétaillerai pas ici, la SEMCODA en 2021 a fait savoir à la commune que les travaux n'ayant toujours pas été engagés, suite également à des déboires financiers importants de ce bailleur, elle souhaitait rompre le bail avec la Ville.

Dans un premier temps, il y a eu un certain nombre de discussions avec le nouveau directeur qui nous a notamment expliqué que le montage qui avait été fait à l'époque demandait un engagement très important en termes de fonds propres et que la SEMCODA n'était plus en capacité d'engager ces fonds.

Nous avons, à ce moment-là, contacté un certain nombre d'autres bailleurs qui ont tiré à peu près les mêmes conclusions. Nous avons pris contact également avec des bailleurs pour faire du BRS, du bail solidaire et nous avons pris contact avec l'OFS (Office de la Foncière Solidaire) de la Métropole qui a étudié le dossier et nous a indiqué que c'était quelque chose qui n'était pas viable pour eux. Donc, ils n'ont pas souhaité aller plus loin dans l'étude de ces propositions.

On a continué à prospecter pour voir comment on pouvait se sortir de cette situation puisque la Ville avait engagé, il y a un certain nombre d'années, des travaux notamment par rapport à la charpente pour mettre ce bâtiment hors d'eau et hors d'air mais on sait bien qu'un bâtiment qui n'est pas du tout occupé s'abîme. Donc, le souhait était de trouver une solution.

On a été approché par un particulier qui avait beaucoup avancé sur ce projet mais qui, malheureusement, avec la crise économique et notamment l'augmentation à la fois des coûts de construction et des taux d'intérêt, a plié le dossier, si vous me permettez l'expression.

L'année dernière, nous avons été contactés par la société LEEV, qui est un opérateur immobilier qui travaille sur des bâtiments classés monuments historiques pour en faire des logements de qualité, qui prospecte dans toute la France et en particulier sur notre région et qui nous a contactés après avoir vu sur le site de la Ville que ce château de la Renaissance existait, qu'il n'était pas classé mais, pour autant, des premiers contacts ont été pris avant l'été 2024 et depuis nous avons avancé avec cette société qui nous propose d'acquérir ce bâtiment.

Mais, avant de l'acquérir, un certain nombre de conditions sont posées. La première est de pouvoir travailler avec la DRAC pour faire

classer ce bâtiment en monument historique et ensuite de travailler sur un permis de construire et d'obtenir un permis de construire.

Une des conditions également, évidemment, pour que cette vente se fasse, c'est l'objet de la première délibération, est que nous mettions fin au bail emphytéotique avec la SEMCODA. Cela voudra dire qu'il faudra rembourser la somme que la SEMCODA avait versée à l'époque puisqu'on avait eu une somme correspondant aux 50 ans de loyer que la SEMCODA avait versée à la Ville pour un montant de 775 000 € qu'il faudra rembourser au moment de la vente. C'est la première condition.

L'autre condition, c'est l'objet de l'autre délibération, est que la vente se fera si le bâtiment obtient ce classement et si le permis de construire est obtenu à l'issue.

Je vous donne quelques éléments de planning puisque cela a été soulevé dans l'intervention de M. KOHLHAAS, notamment. On envisage un dépôt de dossier auprès de la DRAC pour obtenir le classement avant l'été. C'est un dossier qui est important, avec de nombreux documents notamment pour retracer l'historique de ce château.

On envisage à la suite de ce dépôt de dossier à peu près huit mois d'instruction. Évidemment, on ne maîtrise pas les délais de la DRAC mais, en général, ce sont à peu près les délais qui nous sont indiqués.

Il est prévu de déposer un PC au premier trimestre 2026 puis une autorisation de démarrer les travaux au premier trimestre 2027, ce qui nous emmènera à mi-2027 sur une vente. C'est encore un temps relativement long mais on voit bien qu'il y a un certain nombre de délais qui sont incompressibles.

Le démarrage des travaux, si tout va bien, serait pour fin 2027 avec une livraison fin 2029 puisqu'aujourd'hui on estime entre 18 et 24 mois la durée des travaux sachant qu'on sait bien quand on travaille sur des bâtiments anciens comme cela qu'on n'est jamais à l'abri d'avoir des mauvaises surprises notamment sur les structures.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Clotilde.

Il y a des demandes d'intervention.

M. MANTELET.- En automne 2018, un rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du bailleur social SEMCODA faisait apparaître de nombreux dysfonctionnements qui se sont avérés illégaux. C'est suite à ce rapport que, ainsi que cela a été rappelé, la Ville d'Oullins a suspendu le projet avec la SEMCODA de réhabilitation du château de la Bussière.

Depuis, comme je suis très attaché au logement social, il est vrai que j'ai été plus attentif aux projets et investissements des bailleurs sociaux, notamment quand Vilogia est arrivé sur la commune. Vilogia qui est réputé pour chercher beaucoup plus à développer son parc

immobilier qu'à entretenir l'existant, au détriment des conditions de vie des locataires.

Pour en revenir à la SEMCODA, j'avais été interpellé il y a un peu plus de 2 ans par les locataires de la résidence des Célestins, propriété de la ville gérée par ce bailleur social, locataires qui avaient un problème récurrent de chaudière. Malgré leurs nombreuses réclamations, aucune mesure concrète n'avait été prise. Les démarches que nous avons entreprises, M. MIGNERY et moi (et je l'en remercie encore), ont duré 1 an mais ont permis de résoudre le problème.

Il n'en demeure pas moins que cela m'interroge quant au sérieux de ce bailleur. Je sais que la plupart des bailleurs sociaux sont corrects, voire très corrects, je travaille aussi régulièrement avec leurs agents et constate leur engagement pour répondre aux attentes des locataires. Mais dans ce cas présent, effectivement, je m'interroge.

Pour ce qui est du château de la Bussière, je regrette bien évidemment que le projet ne débouche pas sur la création de logements sociaux, ça aurait été très beau. Cependant, compte tenu de la fiabilité de la SEMCODA, il est heureux qu'elle n'en soit pas le promoteur.

J'approuve aussi, bien évidemment, la démarche de classement du site, ce qui serait la garantie de le préserver. Mais cette demeure faisant partie du patrimoine oullinois, j'émetts le vœu que ce château puisse rester accessible aussi souvent que possible au public. En cela, je trouve que la convention passée avec l'association "Pour l'Histoire d'Oullins" est une très bonne idée et j'espère que cela permettra à un large public de pouvoir y accéder.

Merci.

M. LE MAIRE.- Nous pouvons passer aux autres interventions.

Nous avons Mme SÉCHAUD.

Mme SÉCHAUD.- Merci, Monsieur le Maire.

La résiliation du bail emphytéotique signé en septembre 2017 avec la SEMCODA suivie par la vente du château de la Bussière à une filiale de Bouygues, nous avez-vous dit, nous rappelle douloureusement nos interrogations quant au choix politique qui a été fait ; choix politique passé de conclure ce bail avec la SEMCODA Ain alors qu'auraient pu être approchés des bailleurs sociaux dans la métropole de Lyon et les plus de 15 années perdues entre l'achat du château par la Ville et la signature de ce bail durant lesquelles la dégradation de ce bâtiment n'a cessé de s'accroître.

Vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer sur la vente de ce bien communal et d'enterrer la promesse qui avait été faite aux habitants d'avoir la jouissance du site paysager, c'est-à-dire du jardin que la Ville s'était engagée à aménager et d'une salle communale conformément aux clauses du contrat avec la SEMCODA.

La société Nouveau Siècle, filiale de Bouygues Immobilier, que vous avez citée en Commission Urbanisme comme étant l'acheteur mais qui n'est pas mentionnée dans la délibération puisqu'il y est question de la société LEEV dont l'activité est celle de prestation de service dans l'immobilier et la construction, protégerait et valoriserait des bâtiments historiques à fort potentiel architectural et les inscrirait dans de nouveaux usages ancrés dans les besoins de notre temps est-il écrit sur le site Internet de l'entreprise.

Laissez-moi au demeurant exprimer ma surprise que le nom de la société Nouveau Siècle n'apparaisse pas dans la délibération et que le lien entre cette société et LEEV ne soit pas explicité. Vous nous avez dit en commission qu'une étude patrimoniale serait faite auprès de la DRAC pour classer ce château et qu'après les huit mois approximatifs d'instruction viendrait le temps de préparation pour établir un permis de construire puis l'étude du permis de construire lui-même avant que soit procédé réellement à la vente au second semestre 2027.

Le prix de vente à hauteur de 1.2 M€ est déjà fixé, conforme à l'avis de France-Domaine en date du 12 février dernier, avant même que la DRAC ne valide ou pas le classement de ce château en bâtiment historique. C'est surprenant. Comme je m'en suis déjà étonnée, la recette est en plus inscrite dans le rapport d'orientation budgétaire 2025.

Si classement historique il devait y avoir, ce dernier ne serait-il pas responsable d'un prix de vente à revoir à la hausse ? Si, par ailleurs, la DRAC ne classait pas ce bâtiment en monument historique, qu'advierait-il du bâtiment ? La société LEEV ou bien l'autre, parce que je suis un peu perdue, serait-elle toujours intéressée par l'achat ? Si, oui, pour faire quoi ? Éventuellement pour le raser ?

Bien évidemment, la recette générée par la vente de ce bien communal n'est pas négligeable. Cet apport peut être utilisé pour financer de nouveaux besoins et c'est à considérer en responsabilité.

Néanmoins, près de 30 ans se sont écoulés entre l'achat du château par la Ville et sa revente, 30 ans d'assoupissement pour un édifice laissé en l'état à part sa couverture, sans que les Oullinois n'aient pu en avoir le moindre usage. Cette réalité amère de temps perdu, de perte de valeur pour un patrimoine qui s'est détérioré au fil des années est tout de même bien à mettre à votre actif.

Merci de vos réponses.

M. LE MAIRE.- Une intervention de M. GIRON.

M. GIRON.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Par ces deux délibérations, vous nous demandez de voter la résiliation du bail emphytéotique conclu avec la SEMCODA en septembre 2017 et la vente de l'ensemble immobilier communément appelé le château

de la Bussière à la société immobilière bordelaise LEEV pour un montant total de 1,2 M€.

Lors de la Commission permanente d'Aménagement et d'Urbanisme du 10 février dernier, nous avons été informés de l'abandon du projet de la SEMCODA qui portait sur la réhabilitation du château pour accueillir 12, voire 16 logements sociaux intergénérationnels, l'aménagement d'une salle municipale de 90 m² et le réaménagement de la cour.

En 2017, en effet, le projet de la Ville d'Oullins portait plusieurs ambitions saluées à l'époque :

- Ambition patrimoniale par la rénovation du château et de sa cour, élément constitutif du patrimoine architectural de notre ville ;
- Ambition sociale par le choix du bailleur SEMCODA pour mener cette opération et la destination des 12 logements à un public répondant aux critères sociaux et intergénérationnels ;
- Ambition publique par la réalisation d'une salle municipale et le recours à un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, bail emphytéotique qui garantissait à la Ville de rester propriétaire de cet ensemble immobilier et qu'elle retrouve la pleine jouissance en 2067.

Comme il nous a été indiqué, pour différentes raisons, techniques et économiques, la SEMCODA n'était plus en mesure de poursuivre cette opération. Si nous regrettons que la Commission d'Aménagement et d'Urbanisme n'ait pas été informée en amont de l'évolution de ce dossier - pourquoi faut-il, en effet, attendre les projets de délibération pour échanger sur ces dossiers ? - nous ne pouvons que constater cet état de fait, c'est pourquoi nous approuverons la délibération concernant la résiliation du bail emphytéotique et le remboursement du loyer payé.

Toujours lors de la même commission, vous nous avez indiqué que le seul montage que vous aviez pu trouver en substitution à la SEMCODA était de vendre cet ensemble immobilier à une société d'investissement, la société bordelaise LEEV associée à la filiale Nouveau Siècle du groupe Bouygues Immobilier, afin de réhabiliter le château de la Bussière en 20 logements de standing.

Le projet immobilier de l'investisseur bordelais vise la protection du château au titre des monuments historiques, ce qui permettra à l'investisseur promoteur de bénéficier de dispositifs de défiscalisation. Des recettes en moins, donc, pour l'État, ce qui ne va pas dans le sens d'alléger la dette publique, ce qui était pourtant l'une de vos préoccupations, Monsieur DELORME, en début de séance lors du rapport de présentation du budget.

Là aussi, nous regrettons que la Commission d'Aménagement et d'Urbanisme n'ait pas été informée en amont de ce qui était en train de se tramer pour le château de la Bussière, qu'aucun débat n'ait pu

avoir lieu sur les possibilités de montage, sur l'opportunité d'un cahier des charges de prescriptions architecturales et environnementales aujourd'hui absent, sur l'organisation d'un concours avec un jury, des critères de sélection des candidatures qui auraient permis de lever l'opacité avec laquelle cette opération a été menée et nous est présentée ce soir.

Nous regrettons le choix du montage et la nature du projet qui renonce à deux ambitions fondamentales du projet initial et nuit selon nous à l'intérêt des habitantes et habitants de notre ville.

En effet, le projet de cession du château de la Bussière renonce à l'ambition publique qui garantissait la propriété publique du site et à l'ambition sociale puisqu'il n'est désormais plus question de salle municipale ni de logements sociaux intergénérationnels.

Nous regrettons également que cette vente d'un bien immobilier public d'un montant de 1,2 M€ ne soit assujettie d'aucune ambition écologique comme cela devrait pourtant être le cas dans chaque opération immobilière où la municipalité intervient.

Pour finir, comme l'a rappelé Jean-Charles KOHLHAAS, nous nous inquiétons du risque financier que cette opération ferait courir à la municipalité. En effet, si la nouvelle ville d'Oullins-Pierre-Bénite rattrape son retard en matière de logement social, selon le PLU-H de la Métropole de Lyon le château de la Bussière est situé dans un secteur de mixité sociale et contraint à une obligation de 30 % de logements sociaux, comme l'indique la modification n°4 du PLU-H datée de 2024, le point notamment 103 à la page 8 du rapport de présentation, plus précisément.

Pour votre information, la Ville de Villeurbanne qui dépasse le seuil de 25 % de logements sociaux, ce qui n'est pas le cas d'Oullins-Pierre-Bénite, a, elle aussi, des secteurs de mixité sociale inscrits dans le PLU-H.

Cette obligation invaliderait un permis de construire en l'état, générant ainsi des pénalités pour la Ville.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre le projet de délibération de cession à la société LEEV.

Mme POUZERGUE.- Quelques éléments de réponse.

Peut être juste une petite précision avant de reparler du château. Monsieur MANTELET, la résidence des Célestins n'appartient pas à la Ville. Le bâtiment a été vendu à la SEMCODA à l'époque mais ce n'était pas une propriété de la Ville.

Plusieurs points ont été évoqués.

Concernant l'accessibilité au public sur le jardin, je rappelle quand même que le jardin est complètement fermé depuis plus de deux ans et qu'il n'était pas du tout fréquenté par qui que ce soit, donc je ne pense pas qu'aujourd'hui cela manque aux habitants surtout que devant le PPE on a un très joli espace vert. Donc, le fait qu'il soit

fermé à terme quand les habitants du château arriveront, n'enlèvera rien aux habitants.

En revanche, il y a une convention notamment avec l'association d'histoire d'Oullins qui est tout à fait d'accord pour cela, de façon à pouvoir continuer à faire à la fois visiter le jardin, pouvoir admirer la façade qui sera rénovée et peut-être les parties communes à l'intérieur du château. Donc, on pourra continuer, si tant est qu'aujourd'hui ce soit le cas, à admirer également les fresques puisqu'aujourd'hui la société LEEV qui a fait un certain nombre de visites à l'intérieur de ce bâtiment s'est rendu compte que sous les enduits on avait des fresques et qu'au moment où les études avanceront on pourra découvrir ces fresques qui sont aujourd'hui cachées. C'est, sans doute, ce qui va permettre de pouvoir avoir ce classement aux monuments historiques.

Madame SÉCHAUD, mais je crois que cela avait été expliqué en commission, LEEV est le nom de la société dans les documents administratifs mais Nouveau Siècle est leur nom commercial. C'est la même société. Il n'y a pas de difficulté là-dessus.

Vous me posez la question du non-classement. J'espère que ce n'est pas une question qui nous portera la poisse. Aujourd'hui, c'est quelque chose que la société Nouveau Siècle a l'habitude de faire dans toute la France. Ils sont assez confiants. Ils ont déjà pris contact avec la DRAC en leur amenant un certain nombre de photos qu'ils ont pu prendre, notamment de l'intérieur. Cela ne garantit pas qu'on aura le classement demain, mais compte tenu de l'engagement qu'ils vont prendre notamment par l'étude patrimoniale qu'ils vont lancer, ils sont quand même très confiants sur le fait qu'on obtienne ce classement.

Si toutefois on ne l'obtenait pas on verrait si un autre montage avec eux est possible. C'est quelque chose qu'on a déjà plus ou moins évoqué, mais on va partir du principe qu'on obtiendra ce classement.

Sur l'abandon de la SEMCODA, Madame SÉCHAUD, j'entends, vous nous dites qu'on a été attentiste, etc. Je rappelle qu'il y a eu une délibération en 2015 autorisant à l'époque le Maire à travailler avec la SEMCODA pour aboutir à un bail emphytéotique en 2017. Je ne vais pas rappeler, comme je l'ai dit tout à l'heure, toutes les déconvenues qui sont arrivées entre 2017 et aujourd'hui, des déconvenues qui sont arrivées à la fois à l'architecte et à la SEMCODA, cela a été rappelé par l'un d'entre vous. Je ne pense pas qu'on puisse faire porter cela en responsabilité à la Commune.

Et depuis 2021, 2022, au moment où la SEMCODA nous a officiellement informés du fait qu'ils abandonnaient ce projet, je n'ai eu de cesse de prendre différents contacts, comme je vous l'ai dit. Je ne suis pas forcément rentrée dans les détails mais on n'est pas resté complètement inactif par rapport à ce projet.

Sur l'ambition écologique, évidemment, il y aura un travail au moment du permis avec l'architecte du patrimoine de la société

Nouveau Siècle, de la DRAC qui va à la fois être là pour être caution de la préservation du patrimoine et, évidemment, avec un souci de faire en sorte que les logements soient les plus confortables et les moins énergivores possible.

Je vous vois lever les yeux au ciel, on sait aussi que dans ces bâtiments anciens c'est parfois une équation très difficile à tenir. On a quand même des murs qui sont extrêmement épais. Je pense qu'il faut faire confiance aux aménageurs pour faire en sorte que ce bâtiment ait un confort thermique le plus agréable possible.

Sur les logements sociaux, je rappelle que le projet de la SEMCODA portait sur 12 logements. On n'était pas non plus sur un nombre de logements énorme. On vient d'en financer cinq tout à l'heure. Vous le voyez, le delta va être vite rattrapé.

Je voudrais juste rappeler que sur l'ex-ville d'Oullins nous avons tenu au cours de deux contrats triennaux nos engagements par rapport à la construction ou la réhabilitation de logements pour les transformer en logement social de manière très volontariste.

D'ailleurs, je parle sous le contrôle de Marlène BONTEMPS parce qu'on était à une réunion il n'y a pas très longtemps avec les services de l'État qui nous ont félicités par rapport à cette manière d'avoir géré à la fois certaines constructions et également des préemptions. Je crois qu'il ne se passe pas un conseil depuis un certain nombre d'années maintenant où on n'accompagne pas des bailleurs sociaux dans des réhabilitations pour trois logements par-ci, dix logements par-là, avec des demandes de préemption que la commune a faites auprès de la Métropole pour qu'elle saisisse des bailleurs pour transformer des logements privés en logements sociaux.

Je rappelle aussi le futur projet de la Saulaie où on va bien au-delà des obligations réglementaires, même si au fil du temps on se rend compte qu'on a besoin des logements libres pour financer le logement social mais là je ferme la parenthèse.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur GIRON, c'était un beau projet de pouvoir faire des logements sociaux dans ce bâtiment, mais à un moment donné il y a aussi une réalité économique compte tenu à la fois du coût d'achat puisque ce sont les Domaines qui fixent le coût et que c'est aujourd'hui qu'il faut saisir les Domaines (c'est ce qu'on a fait) et compte tenu des coûts de réhabilitation d'un tel bâtiment. D'ailleurs, on voit bien que si la SEMCODA a plié le dossier, si tous les autres bailleurs n'ont même pas quasiment ouvert le dossier pour voir si c'était quelque chose de possible, c'est bien que le projet n'était pas viable en l'état. Mais je vous assure qu'on retrouvera ces dix logements sociaux largement ailleurs dans la commune.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces explications très complètes.

Je mets aux voix la délibération n°11 :

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Je mets aux voix la délibération n°12 :

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 7 votes contre (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION), 1 abstention (Mme SÉCHAUD).

13 - Suppression de l'emplacement réservé n°3 inscrit au PLU-H, parcelle 152 AL 84, 14 rue de la République à Pierre-Bénite (69310 Oullins-Pierre-Bénite)

Rapporteuse : Mme BONTEMPS

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Lors de l'approbation du PLU-H en 2019, la Commune avait décidé d'instaurer un emplacement réservé à son profit. L'idée était alors de créer un cheminement dit modes doux entre la médiathèque Elsa Triolet et la rue de la République.

La Commune a récemment été mise en demeure d'acquérir cet emplacement réservé sur la parcelle située au 14 rue de la République face à la rue Paul Bert.

Cela a été l'occasion de réfléchir à nouveau quant à l'opportunité de cet emplacement réservé.

Après étude, il s'avère que sa mise en œuvre apparaît complexe.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir délibérer en faveur de la suppression de cet emplacement réservé.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous avons une demande d'intervention de M. BAARSCH.

M. BAARSCH.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Voilà une délibération qui tombe assez mal. La qualité de l'air à Oullins-Pierre-Bénite est aujourd'hui au plus mal et nous allons voter pour la suppression de cet emplacement réservé au PLU-H qui pouvait permettre aux piétons de se rendre d'un point à un autre de la commune sans devoir affronter la circulation automobile et sa pollution.

Pour être plus précis, il allait être possible de trabouler du centre-ville avec la Maison du Peuple, la mairie déléguée, la place du marché vers le foyer club restaurant des personnes âgées, vers la médiathèque et vers un quartier densément peuplé. Cette traboule pouvait permettre une circulation piétonne agréable.

Effectivement, l'argument de la complexité des démarches administratives pour mettre en œuvre cette traboule est acceptable. Il y a trois parcelles à traverser.

Mais l'argument du coût de l'opération tient-il quand on voit l'argent dépenser, cela n'a rien à voir, vous allez me dire, mais quand on voit l'argent dépensé pour pendre des banderoles dans la Grande rue pour

communiquer systématiquement contre la Métropole et créer des tensions entre les usagers ?

Aujourd'hui, tous les spécialistes de la santé vous disent qu'il faut faire sortir les gens de leur voiture, qu'il faut arrêter de polluer l'atmosphère avec les carburants fossiles, qu'il faut marcher pour rester en bonne santé. Il y avait là une occasion d'offrir l'envie de se déplacer sainement, une occasion de se mettre dans le sens de l'avenir. Mais, une fois encore, vous avez préféré faire le choix de l'autruche.

Pour des raisons de santé publique, nous pensons que c'est une erreur et nous voterons contre.

Mme BONTEMPS.- Je ne sais pas si vous vous rendez souvent à la médiathèque ou si vous faites le cheminement médiathèque - place Jean Jaurès, par exemple, mais j'y suis assez souvent et je peux remarquer qu'il y a des piétons. Ils n'ont pas attendu l'emplacement réservé et le cheminement piéton pour se déplacer à pied de la médiathèque au centre-ville. Donc, il n'y a pas d'aberration à supprimer cet emplacement réservé.

D'autre part, je vous rappelle que sur le boulevard de l'Europe on est en train d'instaurer une voie lyonnaise, donc je pense qu'il y aura aussi un impact positif sur la qualité de l'air. Je ne vois pas trop le reproche que vous pouvez nous faire à ce sujet.

Et je trouve le coup de la banderole un peu hors propos.

M. LE MAIRE.- Monsieur BAARSCH, on a l'impression d'une intervention hors sol. Quand on connaît bien le secteur, je ne vous ai jamais croisé à la médiathèque ni au foyer Ambroise Croizat, encore moins au dojo encore que vous auriez pu, effectivement il y avait une réflexion qui n'était pas inintéressante mais on se rend bien compte qu'avant de réussir à créer ce cheminement et à récupérer une partie des trois parcelles ce sont trois propriétaires avec qui on a déjà entamé des discussions et on voit bien qu'on n'y arrivera pas.

Il y a un moment, ce n'est pas la peine de laisser à penser qu'on va réussir à moyen terme à créer ce type de cheminement.

L'idée, puisque c'était la nôtre aussi et donc forcément on la partage, était intéressante mais quand on connaît bien le secteur je vous assure que ce ne sont pas les Champs-Élysées pour aller de la mairie jusqu'au foyer. Ce n'est même pas complètement désagréable parce que vous connaissez bien Pierre-Bénite, vous avez un mail piéton, vous y allez à pied puis vous tournez. C'est 200 m à pied, tout le monde le fait. De là à mettre des histoires de santé publique au milieu, je veux bien qu'on compare tout et n'importe quoi.

Cela fait plusieurs fois que vous nous dites, vous, vos collègues, je le lis régulièrement, qu'on remonte les gens les uns contre les autres. Je ne sais pas qui remonte les gens les uns contre les autres mais il me suffit d'ouvrir le journal chaque jour pour lire un article non pas sur Oullins-Pierre-Bénite mais aux quatre coins de la Métropole, sur

la même chose. Encore aujourd'hui, il y avait une pleine page de commerçants qui se demandent si quelqu'un a vraiment pensé à eux en imposant ces tracés sortis de je ne sais quel bureau d'étude. Il n'y a pas une journée où je ne vois pas un témoignage dans la presse locale d'habitants, de commerçants, d'associatifs disant "mais ce n'est pas possible, on ne nous écoute plus" à vouloir absolument passer en force avec ce que l'on appelle les voies lyonnaises, d'ailleurs qui rappellent que, pour une vision métropolitaine, avec les voies lyonnaises on continue comme dans le passé, à se dire qu'on met tout en étoile, qu'il n'y a que des voies pour toujours aller sur Lyon, par contre si on a envie d'aller d'ici sur d'autres communes on n'y pense pas du tout.

Bref, je ne sais pas qui remonte les gens les uns contre les autres mais à la lecture de la presse quotidienne locale je vois bien que les sujets sont exactement les mêmes dans chaque commune de la Métropole.

Je mets aux voix cette suppression d'emplacement réservé.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 7 votes contre (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION).

16 - Autorisation donnée au Maire de procéder à la résiliation unilatérale des conventions signées avec la Métropole de LYON relatives à la gestion des déchets issus des marchés alimentaires et forains

Rapporteuse : Mme CHALAND

Mme CHALAND.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Au cours de l'année 2023, les communes d'Oullins et de Pierre-Bénite, à la demande de la Métropole, ont délibéré pour établir des conventions relatives à la gestion territorialisée des déchets issus des marchés alimentaires et forains.

Or, le Code général des collectivités territoriales indique que la Métropole est compétente pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés et prévoit également que la Métropole est compétente en matière d'entretien de la voirie.

Les conventions signées sont, par conséquent, illégales par nature et la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite décide donc de résilier les conventions passées respectivement par la Commune de Pierre-Bénite le 21 février 2023 et la Commune d'Oullins le 6 avril 2023.

Je vous remercie d'autoriser M. le Maire à prendre tous actes relatifs à ces résiliations et de lui donner tous pouvoirs et délégation pour toutes les éventuelles conséquences contentieuses liées à ladite décision de résiliation.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Il y a une demande de prise de parole du groupe Le Temps d'Agir.

M. KOHLHAAS.- Merci.

J'avoue qu'en lisant cette délibération j'ai été un peu surpris. Vous l'avez dit, la Métropole a la compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés et au 1^{er} janvier 2024 la loi AGECL a rendu obligatoire la mise en place du tri sur les marchés forains. Or, le tri des déchets des marchés forains n'a rien à voir avec celui des déchets ménagers et assimilés puisque ce ne sont pas du tout les mêmes flux ni les mêmes matériaux.

Compte tenu des volumes et de la spécificité du tri, les déchets des marchés forains ne sont pas considérés comme ménagers et assimilés et ne sont donc pas plus de compétence métropolitaine.

C'est donc bien, comme la loi le dit toujours pour les déchets, au producteur du déchet de gérer la collecte et le traitement, c'est-à-dire aux villes qui peuvent ensuite l'imposer aux forains puisque ce sont les villes qui organisent les marchés forains.

Pour qu'il n'y ait pas de difficulté, la Métropole a proposé aux communes deux possibilités pour faciliter ces changements, soit une convention de gestion permettant aux communes de mettre en place le tri et à la Métropole de proposer un marché mutualisé de collecte spécifique et de traitement de ces déchets forains, soit une convention de subvention pour les communes qui souhaitent mettre en place un ré-empport des déchets par les forains et, du coup, la Métropole leur verse une subvention pour le payer.

La Métropole ne s'est donc pas du tout désengagée puisque le montant 2023 mis en place par la Métropole pour collecter ces déchets a bien été reconduit en 2024 quelle que soit la solution choisie par les communes, que ce soit une convention de gestion ou une convention de subvention.

J'avoue que je suis un peu surpris de la dénonciation de ces conventions qui risque de mettre la situation en difficulté.

Nous voterons contre cette dénonciation de conventions.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci.

Effectivement, nous ne sommes absolument pas d'accord sur l'interprétation de tout cela. Je rappelle qu'au-delà du sujet que vous énoncez, Monsieur KOHLHAAS, sur la collecte des déchets, le tri, il y a aussi le sujet du nettoyage des places après les marchés dont la Métropole s'est totalement désengagée. C'est encore pour les mairies une charge supplémentaire du fait du désengagement de la Métropole sur le nettoyage de nos places puisque nous avons six marchés dont cinq qui nécessitent de nettoyer la place. C'est estimé à 130 000 € pour la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite par an.

Nous ne sommes pas la seule commune à avoir procédé à un certain nombre de recours gracieux auprès de la Métropole pour dénoncer cette décision.

C'est une décision de plus de la part de la Métropole de Lyon qui petit à petit sur telle ou telle compétence se désengage au fil de ce mandat avec, pour conséquence, de faire peser toujours davantage le coût sur les communes.

J'ai quelques exemples. Directement en lien avec les habitants, on a un certain nombre de nos rues maintenant qui ne bénéficient plus de la même collecte des ordures qu'avant. C'est vrai aussi chez nous. On le sait, il y a beaucoup moins d'heures supplémentaires payées pour les agents en charge du nettoyage, d'où forcément des rues de la Métropole de Lyon de moins en moins nettoyées, donc de plus en plus sales.

Que doivent faire dans ce cas-là les mairies ? Pallier ce recul de la Métropole en engageant des frais supplémentaires.

De la même façon, nous avons ce qu'on appelait un équipage VIR, ces véhicules d'intervention rapide pour nettoyer. Vous vous rendez compte un dimanche très tôt dans la matinée que des jeunes en revenant de soirée s'étaient arrêtés à un endroit d'une commune très tôt le matin et l'avaient laissé totalement sale. Nous avons cette chance-là et ce service offert par la Métropole avec un numéro de téléphone et un équipage qui pouvait arriver en urgence. Tout cela n'existe plus. Soit on laisse sale jusqu'au lundi d'après, soit on pallie encore une fois. Ce sont des sommes évidemment considérables.

Ce retrait du nettoyage des espaces après le marché est tout à fait dans la même veine. Mais je pourrais parler voiries aussi et la diminution de nos crédits de proximité qui n'a jamais arrêté de s'accroître. On peut le voir notamment avec les travaux d'accompagnement de l'arrivée du métro B si on va du côté du Petit Revoyet ou de l'autre côté, rue Joliot Curie. On attend toujours ces travaux. Et quand ils sont réalisés ils le sont vraiment au rabais. Les agents de la Métropole en conviennent, malheureusement.

Allons voir du côté du carrefour Narcisse Bertholey Pasteur. Les gens se plaignent et je les comprends. Les habitants se plaignent. Il faut voir, rien n'a été fait. On a des trottoirs qu'on n'ose même plus appeler trottoirs.

Et c'est une demande ancienne déjà de la Ville d'Oullins en disant qu'il faut anticiper avant l'arrivée du métro. Tout avait été d'ailleurs anticipé, prévu, travaillé avec les équipes, les élus. Mais le métro est là maintenant depuis de longs mois et rien n'a été réalisé.

J'ai des tas d'exemples : un potelet abîmé ou une barrière accidentée. Tout cela est pris sur notre enveloppe mairie, ce n'était pas le cas avant.

Encore une fois, vous allez me dire que ce n'est pas grand-chose et que c'est sans doute légitime. Non, c'est cela plus cela plus cela qui fait qu'on n'y arrive plus et même sur le plan social on vient d'apprendre tout récemment en janvier par une communication de l'UDCCAS que la Métropole allait réduire ses financements de suivi du RSA. Vous le savez, nos CCAS assurent le suivi d'un certain

nombre d'allocataires du RSA pour le compte de la Métropole. La Métropole nous subventionne par ailleurs. Or, elle a décidé de diminuer cette subvention de 550 000 €, ce qui est une somme considérable.

Et je pourrais également vous parler de la politique de la ville. Pourtant, Dieu sait que nos quartiers populaires ont besoin d'agents et d'élus à l'écoute de leurs besoins. La prise en charge des agents en charge de la politique de la ville a énormément diminué depuis le début de ce mandat. C'est – 40 % pour la seule ville d'Oullins-Pierre-Bénite de baisse de prise en charge par la Métropole des revenus de ces agents. Évidemment qu'ils n'étaient financés que par la Métropole et les communes.

On pourrait citer énormément d'exemples comme ceux-ci.

La difficulté est que je pense qu'il y a un manquement à la parole donnée. On n'est pas du tout sur ce qui était prévu. Au début du mois de septembre quand on s'est retrouvé avec des places entières plus du tout nettoyées, il a fallu en urgence pallier tout cela. La mairie était là pour répondre présent, mais pour nous ce n'est pas normal et nous irons jusqu'au bout pour faire valoir nos droits.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 9 votes contre (M. KOHLHAAS, M. GIRON, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, Mme BELLISSEN, M. HÉBERT, M. MAUXION, Mme SÉCHAUD, M. MANTELET).

Le prochain conseil municipal est le mardi 8 avril.

Je vous remercie. Bonne soirée à toutes et tous.

La séance est levée à 21 h 30.

Procès-verbal envoyé aux élus le 18/03/2025

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 08/04/2025

Procès-verbal mis en ligne le ..11.../..04.../2025

Monsieur Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Madame Christine CHALAND

